

N°019 | MAGAZINE TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA DGSN OCTOBRE 2016

VOIGI LES NOUVEAUX

PERMANENT RESIDENT CARD

VTIAUDAR SECURITY

CARTE DE RÉSIDENT

CARTE DE REFUGIE

REFUGEE CARD

CARTE DE SEJOUR



```
PUBLIQUE DU CAMEROUN REPUI
    RAVAII - PATRIF PEACE - WORK
                                                                           CAMEROON REPUBLIQUE DU CAMEROUI &
                                             BLIC OF CAMEROO
              ISERVIR Nº0190 RKOCTOBRE 2016 PAIX
```



Son Excellence M. / His Excellency

Paul BIYA

Président de la République du Cameroun President of the Republic of Cameroon



Ferdinand NGOH NGOH

Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République Minister, Secretary General at the Presidency of Republic



SERVIR N°019 | OCTOBRE 2016 //

L Massen page 1 201902014 1631 Page 5



Martin MBARGA NGUELE Délégué Général à la Sûreté Nationale Delegate General for National Security





SERVIR, le magazine trimestriel de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale. B.P. 1623 Yaoundé - Tél/Fax : (237) 22 20 09 77

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION PUBLISHER

Martin MBARGA NGUELE (DGSN)

CONSEILLERS A LA REDACTION

ADVISER

CD Dominique BAYA (SG/DGSN)

REDACTEUR-EN-CHEF

EDITOR-IN-CHIEF

CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG (CHEF CELLCOM)

ADJOINT AU RÉDACTEUR-EN-CHEF

DEPUTY EDITOR-IN-CHIEF

OPP Samuel Gervais OBA (CSRPP/CELLCOM)

SECRETAIRE DE REDACTION

DESK SECRETARY

IPP Elvis TCHOUGA

REDACTION CENTRALE

EDITORIAL STAFF

CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG CPP TATUH Nico ATEM **OPP Antoine ETOUH NGOTI OPP Samuel Gervais OBA OPP NDZI Amos TARLA OPP Armand Blaise MEBERE** OP1 Eric KOA AMBASSA IPP Elvis TCHOUGA IPP Henriette NNANGA MBENTY **GPX 2 Youssouf NTCHANKO** ECP Thierry EDZENGTE

PHOTOGRAPHES PHOTOGRAPHERS

IPP Stéphane NLO'O ESSAME IPP Rodrigue Arnauld MEKE GPX 2 DOMINIQUE SOUSSIA

SECRETARIAT SECRETARY

Gpx 2 Youssouf NTCHANKO

INFOGRAPHE

GRAPHIC DESIGNER

Boola Studio

IMPRIMERIE

PRINTING

SOPECAM (Société de Presses et d'Editions du Cameroun)











EDITORIAL

Des titres identitaires fiables et securisés au Cameroun

EVENEMENT

- Point de presse du SG/DGSN
- Acte du Chef de l'Etat pour magnifier le mérite
- CAN féminine 2016

ACTUALITE

- Mesures de sécurité pour la CAN 2016
- Interview du Commandant de la CSESU

- Une nouvelle ère pour les titres identitaires au Cameroun
- Facts and figures on cameroon's new national idendity card
- Tout sur les nouveaux titres identitaires
- Vox pop

28 POLICE DE PROXIMITE

- Collaboration Police -Population: pari gagné
- Cameroon to host key international events
- Police work and the incivility of some citizens
- Le commissariat spécial est ouvert à tous
- Rôle d'un commissariat de sécurité publique
- Coup de filet de la Police à Garoua

COOPERATION

- Cameroon's Airport Anti-Traffic Cells Go Operational
- Sécurité aéroportuaire
- Mutengene Police training and practicing centre: a vocational mold for the Sub-region

<u>RETROSPECTIVES</u>

- Le Délégué Général remobilise ses troupes
- Du matériel roulant pour renforcer les moyens d'interventions de la Police
- Cérémonie de remise des épaulettes et des décorations
- Une nouvelle vague de policiers en formation

CARNELROSE

La POWA garantit la rentrée scolaire des orphelins de la Sûreté Nationale

NECROLOGIE

- Un Géant s'en est allé
- Mort en service commandé
- Décès du CPP NGOULEU TAPA Blaise



SERVIR N°019

OCTOBRE 2016





Martin MBARGA NGUELE, Délégué Général à la Sûreté Nationale

DES TITRES IDENTITAIRES FIABLES ET SECURISES AU CAMEROUN

Après l'acceptation de l'offre technique formulée par la Société GEMALTO en vue de fournir au Cameroun un système de production des titres identitaires biométriques et sécurisés, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale est prête à établir et à délivrer aux populations des villes et des campagnes, ainsi qu'aux étrangers résidant au Cameroun, des titres identitaires fiables et sécurisés.

Je voudrais par conséquent, exprimer toute notre déférente gratitude au Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA qui a instruit ce projet et a bien voulu mettre à notre disposition tous les moyens nécessaires à sa parfaite réalisation. Je saisi l'opportunité que m'offre cette tribune pour dire toute mon appréciation aux membres du Comité de Supervision des Opérations de mise en place de ce nouveau système d'identification sécuritaire qui se sont investis sans ménagement dans les missions fondamentales d'orientation, de contrôle et d'évaluation des travaux de réalisation de ce projet.

Je les encourage à continuer avec le même entrain pour garantir la bonne exécution des tâches qui restent à accomplir conformément aux dispositions contractuelles (...).

> Extrait de l'allocution prononcée par le Délégué Général à la Sûreté Nationale, lors de la cérémonie de lancement de la production des nouveaux titres identitaires sécurisés.





Après le lancement officiel des nouveaux titres identitaires sécurisés, le Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, Dominique BAYA, a apporté des éclairages, lors d'un point de presse qu'il a donné le jeudi 11 août 2016 dans la salle des conférences de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

n effet, suite à l'obsolescence de l'ancien système qui ne répondait plus aux standards internationaux, le Président de la République a instruit le Délégué Général à la Sûreté Nationale à repenser entièrement ledit système à l'effet de le remplacer, afin de doter notre pays de titres identitaires sécurisés et infalsifiables, pour garantir notre nationalité et renforcer la crédibilité de notre pays.

Après une sélection rigoureuse des entreprises soumissionnaires, la Société GEMALTO, qui répondait au mieux à nos exigences techniques et financières a été retenue et un Comité interministériel, composé de dix administrations publiques dont les activités sont en relation avec la production des titres identitaires a été mis en place par Arrêté n°0210/CAB/PR du 28 Avril 2015.

Ledit Comité, assisté d'une Cellule Technique comprenant des experts des divers domaines avait pour mission de définir les choix et les orientations stratégiques relatifs à la gestion du projet de sécurisation de la nationalité camerounaise, de superviser les opérations de mise en service du nouveau système, d'évaluer périodiquement les travaux et de décider le cas échéant des mesures correctives nécessaires au fur et à mesure de l'évolution du projet.

Conformément au Code des Marchés Publics, une Commission de Suivi et de Réception Technique, présidée par Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale a été mise en place en vue de vérifier l'effectivité de la réalisation des différentes phases prévues dans le contrat, à savoir:

 l'état des lieux du fonctionnement et de la gestion du système d'identification sécuritaire existant dans la République du Cameroun;





 - l'assistance à l'administration et à la maintenance du système actuel d'identification sécuritaire de la République du Cameroun pendant la période de transition: mise à disposition d'un expert;

- la reprise de la base de données existantes ;
- le développement du système conçu;
- la mise en service du nouveau système d'identification sécuritaire de la République du Cameroun;
- la fourniture des consommables pour la fabrication des titres sécuritaires ;
- la conception d'un module de recherches criminelles ;
- la mise en service du Data Center de secours.

Par ailleurs, plusieurs ateliers de spéci-

fication ont été organisés au cours des mois de Septembre 2015, Janvier et Février 2016, en vue de recueillir les besoins additionnels de la partie camerounaise, pour leur prise en compte dans la solution proposée par la Société GEMALTO dont les tests ont été réalisés avec satisfaction ici même au Cameroun.

DESCRIPTION DE LA NOUVELLE SOLUTION (FONCTIONNALITES ET SECURITES)

La solution ainsi réceptionnée est capable de produire des titres identitaires hautement sécurisés, à savoir, les Cartes Nationales d'Identité, les Cartes de Séjour, de Résident et de Refugié ainsi que les Cartes Professionnelles pour les fonctionnaires de Police. Elle permettra entre autres:

- les recherches spéciales sur des individus :
- -la gestion de l'identité judiciaire ;
- la comptabilisation des frais exigibles pour la production des titres identitaires;
- la production des statistiques;
- la possibilité d'étendre la production des cartes professionnelles à d'autres administrations;
- l'interface avec une application de recherches criminelles, l'application de gestion des passeports et d'autres systèmes informatiques de l'Etat.

LES INNOVATIONS DES NOUVEAUX TITRES IDENTITAIRES

Les innovations majeures des nouveaux titres identitaires tiennent à leurs caractéristiques, leurs sécurités et les délais de leur délivrance.

S'agissant des caractéristiques, les nouveaux titres identitaires qui sont dotés d'une puce électronique sont en polycarbonate, une matière permettant de garantir leur durabilité. Ils comprennent des photographies en couleur; ce qui est une innovation dans le continent.

En ce qui concerne les sécurités qui rendent lesdits titres infalsifiables, elles sont à la fois visibles et invisibles à l'œil nu. Pour des raisons évidentes, nous ne pouvons dévoiler que celles visibles qui

sont les suivantes:

- le « clearwindow » (image fantôme visible de deux côtés de la carte);
- -l'écriture sur la carte par gravure laser;
- l'attribution d'un numéro unique et à vie à chaque individu ayant déjà fait l'objet d'une première immatriculation.

Il convient de relever que lesdits titres, qui respectent le standard de lecture à l'étranger seront lisibles à travers les terminaux de vérification mobiles « MVT » (Mobile Verification Terminal) dont seront équipées les patrouilles de Police.

Quant aux délais de délivrance des titres, il est à noter qu'un citoyen qui sollicite une Carte Nationale d'Identité, par exemple depuis KOUSSERI, IDENAU, CAMPO ou MOULOUNDOU pourra l'obtenir dans un délai maximal de deux semaines.

Durant la période de l'attente de son titre identitaire, il sera délivré au demandeur un « Titre d'Identité Provisoire » comportant sa filiation complète. La détention du titre d'identité provisoire constitue une présomption d'identité, conformément à l'article 8(2) du décret n°2016/375 du 04 Août 2016 fixant les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la Carte Nationale d'Identité. Ainsi, ledit document ne doit pas être récusé notamment par les institutions financières et les sociétés de téléphonie mobile.

STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

Conformément aux Très Hautes Instructions du Chef de l'Etat, il est prévu pour les enrôlements, 350 postes d'identification fixes complétés par 50 postes mobiles repartis sur l'ensemble du territoire national. Leur mise en service devant être progressive, 180 postes d'identification fixes sont actuellement opérationnels et capables de répondre aux besoins des populations dans les 10 Régions de notre pays. Les postes restants seront incessamment opérationnalisés.

Il convient de préciser que pour le démarrage du nouveau système, chaque chef-lieu de Région dispose d'au moins deux postes d'identification mobiles pour couvrir des localités dans lesquelles les postes d'identification ne sont pas opérationnels pendant cette phase.

TRANSFERT DE COMPETENCES (FORMATION)

En vue d'assurer le fonctionnement du nouveau système mis en service, les agents de l'Etat ont reçu la formation adéquate, notamment la formation des formateurs, dans le cadre d'un transfert de compétences leur permettant de garantir la gestion complète de toute la chaine de production des titres identitaires.

LES COUTS DES TITRES

Il est à rappeler une fois de plus, suite au Communiqué de Presse de Monsieur le Délégué Général, que le coût de la Carte Nationale d'Identité est fixé à **2800 FCFA**. Par ailleurs, les anciennes Cartes Nationales d'Identité restent valables jusqu'à leur expiration, sauf à leurs détenteurs de décider de leur renouvellement.

Plus concrètement, l'usager qui se présente dans un poste d'identification muni des pièces exigées par la loi pour l'établissement du titre identitaire correspondant à son statut (citoyen camerounais, étranger résident ou en séjour) ne débourse que la somme de 2.800 francs CFA pour l'établissement de sa carte nationale d'identité. Il en est de même des autres titres identitaires en fonction de leur coût.

Pour les autres titres, leurs coûts, outre les frais de photos, demeurent comme suit :

CARTE DE SEJOUR:

- Africain :120.000FCFA;

- Non Africain: 250.000FCFA;

- Français : **200.000FCFA** ;

- Etudiant : **30.000FCFA** ;

 Personnels sous contrat avec l'Etat ou les collectivités publiques: 60.000

FCFA;

- -Les congrégations religieuses :60.000FCFA;
- -Les conjoints sans emploi : 60.000FCFA ;
- Les enfants de moins de 18 ans et de plus de 12 ans à charge : **60.000FCFA**.

Bénéficient d'une exonération:

- Etudiants à statuts particuliers ;
- Personnels d'assistance ou de coopération technique;
- Personnels non diplomates des missions diplomatiques;
- Personnels des organismes internationaux accrédités ;
- Conjoints sans emploi et enfants de moins de 18 ans à charge des personnes exonérées ci-dessus.

CARTE DE RESIDENT:

- Africain: 250.000FCFA;

- Non Africain: 700.000FCFA;

- Français : **500.000FCFA** ;

- -Famille expatriée au Cameroun : **60.000FCFA** ;
- Religieux, les conjoints sans emploi et les enfants de moins de 18 ans et de plus de 12 ans à charge : 60.000 FCFA

Bénéficient d'une exonération:

- Etudiants à statuts particuliers ;
- Personnels d'assistance ou de coopération technique ;
- Personnels non diplomates des missions diplomatiques;
- Personnels des organismes internationaux accrédités ;
- Conjoints sans emploi et enfants de moins de 18 ans à charge des personnes exonérées ci-dessus.

NOUVEAU CADRE INSTITUTIONNEL

A travers les récents textes régissant la production et la délivrance des titres identitaires au Cameroun, le Président de la République a créé le Centre National de Production des Titres Identitaires qui a pour mission essentielle de définir la politique de délivrance des titres que nous venons d'énumérer ainsi que leur production.

Le Centre nouvellement créé vient rationnaliser l'établissement et la délivrance des titres identitaires. Avant sa création, l'établissement et la délivrance des titres identitaires à la DGSN étaient dévolus à la Direction de la Police Judiciaire pour la carte nationale d'identité, la Direction de la Police des Frontières pour les cartes de séjour et de résident, et la Direction des Ressources Humaines pour les cartes professionnelles.

Le Centre en question, directement rattaché au Secrétariat Général, est une Direction au même titre que les autres de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

En vue de lutter contre la corruption et les trafics divers, il est prévu au sein dudit Centre, un Auditeur de Sécurité, responsable chargé de surveiller l'ensemble du système et de veiller au respect des règles de professionnalisme, d'intégrité et d'éthique auxquelles sont assujettis les personnels.

DELAIS DE DELIVRANCE DE LA NOUVELLE CARTE

Pour finir avec ce propos liminaire, soulignons que le système de production et de colisage mis en place dans le cadre de ce nouveau système d'identification sécuritaire permet d'acheminer dans un délai d'une semaine, aux Chefs-lieux de Région, les cartes produites. Il faut compter un délai maximum d'une semaine pour assurer la distribution au sein de la Région.

Voilà ramassé en quelques mots, les actions entreprises par la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, visant la sécurisation de la nationalité camerounaise à travers ce nouveau système d'identification, qui, j'en suis persuadé, répondra aux besoins de nos populations.



PRESS BRIEFING BY THE SECRETARY GENERAL

adies and gentlemen dear journalists from the National and International media organs present here today!

On behalf of the Delegate General for National Security held back by other duties, I wish to extend my sincere gratitude to you all, for honouring our invitation to be part of this press briefing aimed at better informing the general public on the launching of a new Security Identification System in Cameroon, with effect from the 09th of August 2016.

This is therefore an opportunity for me to share with you the challenges that are involved in the process of the identification of citizens and the steps that the state is taking to resolve them. Through this medium, you will also be able to carry across the information to the population whom we have a duty to serve and to merit their trust.

In effect having observed that the old system was no longer responding to present international standards, the Head of State instructed the Delegate General to rethink a system that would offer our nation secured identification documents. It is then that the Group GEMALTO was selected from a list of several competitors, by an Inter-Ministerial Committee to carry out the task; a choice favoured by the fact that the group's submission responded to the security and scientific expectations of the committee.

The said committee created by Decree N° 0210/CAB/PR of the 28th of April 2015 assisted by a technical team of experts, then went ahead to propose strategic orientations that could better secure the nationality of Cameroonians even as they equally supervised the operations of the new system.

Worth mentioning here that GEMALTO is one of the worlds's leading enterprises in the production of memory chips. They operate in many countries across the

globe with 15 of them in the African continent alone. Satisfied with the credibility of the group therefore, on the 31st of July 2015, a contract was signed between GEMALTO and the General Delegation for National Security, granting the company the authorisation to go ahead with the project.

In conformity with the rules on tenders, a Follow-up and Technical Committee was put in place headed by the Delegate General for National Security with a key mission being that of seeing to it that every detail of the contract was respected. Several workshops were organised to ensure that Cameroon also fully complies with the specifications of the contract.

The proposed solution to the identity crises was then accepted given her high security level to produced National Identity Cards, Short Stay and Residence Permits, Refugee and Professional Cards for policemen.

With the new solution:

- we can carry out special research on individuals,
- manage judicial identities,
- easily account for the financial entries on the production of these identification documents,
- produce statistics,
- there is also a possibility of extending the production of professional cards to other administrations, and finally,
- the system has a program that will help create a link on the management of criminal research, passports and other state statistics.

The very key innovations concerning the identification documents have to do with their characteristics, inbuilt security and duration of production. The new cards are in colour with laser engraved pictures of the holders and this alone makes them highly secured and a world first, in terms of technology. The physical security level of the card is further reinforced by the presence of a biometric chip. These are cards that cannot be falsified as they have visible and invisible aspects that can only be read by machines. Other characteristics are linked to local reality like geographical and historic land marks.

It is therefore true that the new system will enable the services of the police to be able to better control the citizenry, carryout special research on individuals, have a grip on their judicial identities and better manage criminal statistics.

In accordance with the instructions of the Head of State, 350 Identification Posts and 50 Mobile Posts have been envisaged to go operational on the entire national territory. 180 of the Identification Posts are already functioning and we can say that the 10 regions of our country as at now are well covered. Apart from the Yaounde Production Centre another centre has been earmarked for the town of Garoua in the days. Adequate training of agents has been carried out and will continue, to guarantee full coverage.

The Head of State's texts on the new system were accompanied by another decree creating the National Centre for the Production of Identification Documents which has the mission of putting in place policy as well as the follow up of the production chain of these key documents.

Before I conclude, it is worth mentioning here that as for what concerns the National Identity Card, required for all Cameroonians of 18 years, the cost remains 2800Francs CFA.

Ladies and gentlemen, dear journalists, this is the synthesis of this press contact in the Queen's Language.



ACTE DU CHEF DE L'ETAT POUR MAGNIFIER LE MERITE

e jeudi, 18 août 2016, le Président de la République a signé un Décret portant avancement du Commissaire de Police FOKWA MIKEM Christoph, au grade de Commissaire de Police Principal à compter du 27 juillet 2016, date d'attribution de la Mention Honorable.

Cette mention est la résultante de quatre témoignages de satisfaction obtenus en l'espace de 5 ans. Ce n'est pas le fruit du hasard ni de l'impartialité. Ce décret s'inspire des dispositions pertinentes des textes qui régissent la Sûreté Nationale et, tout fonctionnaire de Police peut en bénéficier.

Cela dit, les récompenses sont prévues au chapitre 5 du Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale. Les articles 83 et suivants disposent entre autres que : « Le fonctionnaire de la Sûreté Nationale qui, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions s'est distingué de manière exceptionnelle par son dévouement, sa bravoure ou sa contribution à l'accroissement du rendement du service peut recevoir une Mention Honorable. »

La Mention Honorable est accordée par l'autorité investie du pouvoir de nomination, sur proposition motivée du Chef de Corps de la Sûreté Nationale, et après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Quatre témoignages de satisfaction en l'espace de cinq ans, donnent droit à une proposition pour l'attribution d'une Mention Honorable.

Le fonctionnaire de la Sûreté Nationale qui reçoit une Mention Honorable peut bénéficier immédiatement d'un avancement de grade, sauf en ce qui concerne les Commissaires Divisionnaires.

Cet acte est venu ainsi booster davantage le moral des policiers et prouver que la Hiérarchie est bien informée de tout ce que chaque fonctionnaire de Police accompli comme tâche ou mission.

C'est l'occasion pour le DGSN, d'inviter les fonctionnaires de Police à travailler avec loyalisme et dévouement tout en respectant les textes qui régissent le Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, notamment le Statut Particulier et le Code de Déontologie. Il y a également lieu de rappeler qu'un Policier doit savoir et pouvoir prendre des initiatives salutaires.

CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG CHEF CELLCOM /DGSN



SERVIR N°019 | OCTOBRE 2016 ///



CAN DE FOOTBALL FEMININ

LA SURETE NATIONALE FACE AU DEFI SECURITAIRE

La Police camerounaise est en pleine effervescence depuis plus d'un mois. Objectif visé, une couverture sécuritaire sans faille de la Coupe d'Afrique des Nations de Football Féminin. Entrainement du personnel, acquisition du matériel sophistiqué et conception des méthodes modernes de travail et efficaces, sont au menu. Tour d'horizon de l'état des préparatifs.

u samedi 19 novembre au samedi 03 décembre 2016, le Cameroun va abriter la 10ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations de Football Féminin. C'est pour la première fois que notre pays accueille cette compétition. Huit pays vont rivaliser d'adresse sur les deux stades retenus, à savoir les stades Omnisports de Yaoundé et de Limbé.

stades Omnisports de Yaoundé et de Limbé.
Les sélections nationales ont été réparties en deux poules après le tirage au sort effectué le 18 septembre 2016 au Palais Polyvalent des Sports de Yaoundé. La poule A sera logée à Yaoundé. Elle comprend le Cameroun, l'Egypte, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud. La ville de Limbé va abriter la poule B composée du Nigéria, champion d'Afrique en titre, du Ghana, du Mali et du Kenya. Les Lionnes Indomptables entendent relever le défi de gagner pour la première fois cette compétition qu'elles ont perdu

La Sûreté Nationale, pour sa part, s'est donnée une stratégie opérationnelle nécessaire et suffisante pour relever le défi sécuritaire.

en finale à deux reprises devant le Ni-

géria.

Des mesures spécifiques ont été prises au niveau des frontières terrestres, maritimes, fluviales ainsi que dans les aéroports. Les procédures d'entrée sur le territoire national sont de plus en plus rigoureuses au fur et à mesure que



l'échéance approche. Des plans stratégiques ont été élaborés pour répondre efficacement à la forte demande sécuritaire due au séjour des équipes, délégations officielles, responsables de la CAF et de la FIFA, des hommes de médias ainsi que des milliers de spectateurs qui feront le voyage du Cameroun. Au plan logistique, véhicules automobiles, matériel de maintien de l'ordre, appareils de surveillance et autres détecteurs d'objets dangereux seront aux rendez vous.

A côté de ces dispositions matérielles et stratégiques, il faut souligner l'aspect humain. Des stages d'entraînement aux questions sécuritaires spécifiques à ce grand évènement continuent d'être organisés, afin d'outiller suffisamment le personnel. Un personnel qui sera déployé par milliers dans tous les sites du Cameroun concernés par la compétition. Cette forte mobilisation des hommes aura aussi pour but de réduire à leur plus simple expression les embouteil-

lages tant dans les zones urbaines que sur les axes inter urbains. Les établissements hôteliers, les supermarchés, les lieux publics vont connaître une présence massive et permanente des fonctionnaires de Police, de jour comme de nuit. Aucun détail ne sera négligé.

La sécurité étant l'affaire de tous et de chacun, la Sûreté Na-

tionale saura comme il est devenu de coutume, compter sur la collaboration des populations, dans l'accomplissement de cette lourde mission. Toute information susceptible de prévenir la Police ou de signaler l'existence d'un fait criminogène sera la bienvenue. Pour ce faire, les populations ont plusieurs alternatives, soit de se rapprocher des unités de Police implantées dans leurs localités ou alors de saisir les équipes qui seront déployées pour la circonstance. A défaut, vous pouvez, comme d'habitude appeler gratuitement aux numéros 1500, 120 et 117. Ces numéros d'utilité publique de la Sûreté Nationale fonctionnent 24h/24 et 7J/7.

Il y va de l'intérêt de tous que le Cameroun relève avec brio ce défi sécuritaire. Peut être que cette victoire sécuritaire appellera celle des Lionnes Indomptables sur le terrain.

> ECP Thierry EDZENGTE CELLCOM /DGSN



MESURES DE SECURITE POUR



CD Martin Claude FOH SOUA

Délégué régional de la SN du CENTRE

est un déploiement tout azimut de toutes les unités de Police de la région du Centre qui va permettre de donner à la CAN féminine que va abriter notre pays, Cette résultante émanera de la parfaite synergie entre toutes les unités de Police déployées sur le terrain, à savoir: les Commissariats de Sécurité Publique, les Commissariats Spéciaux, le Groupement Régional de la Voie Publique et de la Circulation, les ESIR, le GMI, le GSO et la réserve du CCGMI.

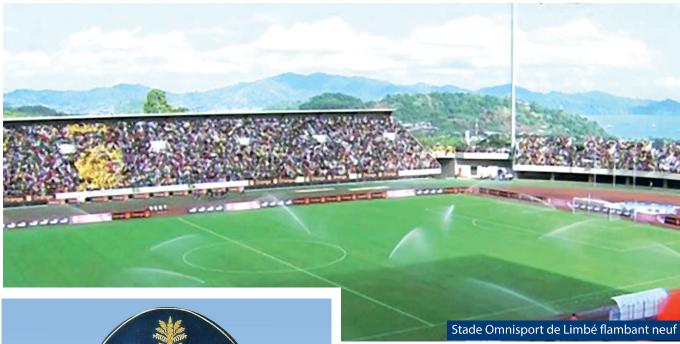
Dans la ville de Yaoundé par exemple, des patrouilles pédestres, motorisées et à vélo seront visibles dans les coins et recoins de la ville. Des fonctionnaires de Police en uniforme pour les uns et en civil pour les autres veilleront au grain, tant sur la Voie Publique que dans les espaces à fortes mobilisations populaires. Un plan de circulation sera commis à chaque journée de match et je vais demander aux automobilistes de continuer à se comporter comme ils l'ont fait avant l'évènement. Le civisme est peu à peu entrain de gagner du terrain.

Pour les récalcitrants, nous allons sévir. Surtout contre ceux qui vont nous perturber avec les 2ème et 3ème lignes. Ces couloirs seront réservés aux escortes et aux voitures prioritaires. Alors, pour permettre la fluidité de la circulation, il est recommandé de bien s'aligner et de bien garer son véhicule sans encombrer la chaussée. A nos amis taximen, nous leur disons que nous recevons des étrangers chez nous, et nous devons rester polis, courtois et serviables. Et à toutes les populations de la ville de Yaoundé que je sais hospitalière, je leur demande de contribuer chacun à son niveau au succès cette grande messe sportive.





LA CAN FEMININE 2016





CD Jean Marie NDIE NGAH Délégué régional de la SN du SUD-OUEST

a Délégation régionale de la Sûreté Nationale du Sud-Ouest a pris un train de mesures pour une Coupe d'Afrique des Nations de football féminin sans inquiétude et en toute sécurité. Ces différentes mesures se présentent ainsi qu'il suit:

Actuellement, les efforts sont accentués sur :

- la sensibilisation du personnel sur l'événement que nous allons accueillir afin qu'il soit mieux outillé pour accomplir efficacement leurs missions;

- la sécurisation discrète des fans zones et autres lieux à forte concentration humaine. Lesdits milieux sont pénétrés aux fins de recherche du renseignement prévisionnel;
- l'institution des patrouilles de dissuasion dans le périmètre immédiat des sites de l'évènement avec la multiplication des opérations de Police;
- la sécurisation des institutions de grande envergure de la ville de Limbé par les fonctionnaires de Police.

Pendant le déroulement de l'évènement les mesures de sécurité ici consisteront :

- au maintien de la présence policière de manière permanente autour des sites de l'évènement et des établissements touristiques;
- à l'orientation des patrouilles pédestres et motorisées de manière rpermanente sur les axes routiers de la ville de Limbé et de Buéa ainsi qu'autour de certaines zones criminogènes aux fins de se débarrasser des délinquants de tous genres et autres individus de moralité douteuse, qui se livreront généralement au vol, aux agressions liées à la liesse des matchs;
- au maintien permanent du contact avec les responsables des équipes mobiles de Police ;
- à la tenue permanente de la voie publique, avec la mise sur pied d'un dispositif de régulation de la circulation, avec en prime des couloirs de circulation réservés aux escortes des différentes délégations;
- à la surveillance des frontières terrestres et maritimes, où pourrait émaner la menace terroriste .

15



DOUALA SERA LA VILLE DE TRANSIT DES DIFFERENTES DELEGATIONS POUR LA CAN FEMININE 2016



CD Raymond ESSOGO

Délégué régional de la SN du LITTORAL

es mesures adéquates de sécurité ont été mises en place pour le bon déroulement de la CAN. Je vais personnellement veiller au respect de ces mesures avant, pendant et après ledit tournoi. Tous les fonctionnaires de Police de la région ont été mobilisés à cet effet. Même les policiers travaillant dans les services spécialisés mettront la main à la patte.

Actuellement l'accent est mis sur la surveillance des grands axes routiers afin d'éviter des accidents de la circulation et également des zones criminogènes pour mettre les malfrats hors d'état de nuire. Des séances de travail ont été organisées avec les responsables des agences de voyages et les chauffeurs afin qu'îls adoptent des comportements plus décents. Les populations ont été invitées à dénoncer tout cas digne d'intérêt dont elles ont connaissance dans les quartiers. Cette collaboration participera à maintenir la sécurité dans larégion du Littoral.

Près de 300 policiers du Groupement Régional de Voie Publique et de la Circulation du Littoral seront déployés pour assurer la fluidité de la circulation. Les cortèges seront privilégiés lors du franchissement des axes routiers. Ce dispositif sera renforcé par des Elèves Inspecteurs de Police et Gardiens de la Paix venant du Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene.

Douala sera la ville transit pour les délégations officielles qui vont atterrir à l'aéroport International de notre capitale économique. Des mesures spécifiques ont été prises au niveau du Commissariat de cet aéroport. Les procédures d'entrée sur le territoire national sont rigoureuses et non tracassières. Le nouveau système de contrôle des passagers mis en place récemment va nous permettre de de vérifier la concordance entre les informations contenues dans les différents documents et leurs détenteurs. On veillera également sur les frontières maritimes, avec les supporteurs d'une équipe qui peuvent arriver par ces voies.

Au vue des mesures de sécurités déjà mis en place, je peux vous affirmer que la région du Littoral est fin prête pour assurer la fluidité de la circulation, la réception des délégations ainsi que leur escorte vers les régions du Centre ou du Sud-Ouest.







L'UNITE CHARGEE DE LA SECURISATION **DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES**

Entretien avec le Commandant de la Compagnie de Sécurisation des Etablissements Scolaires et Universitaires, le Commissaire de Police Principal BELLO Albert

a Compagnie de Sécurisation des Etablissements Scolaires et Universitaires est chargée d'assurer la sécurité de ces institutions éducatives, ainsi que celles des écoliers, élèves, étudiants et enseignants. Elle a été créée par le décret N°2012/540 du 19 novembre 2012 organisant la Délagation Générale à la Sûreté Nationale. Toutefois, il est necessaire de noter que cette Unité de Police, rattachée au Commandement Central des GMI.

Quelles sont les raisons de la délocalisation de votre Unité, qui, était autrefois implantée à la base du CCGMI, sur la route de SOA?

La délocalisation de la Compagnie de NKOLFOULOU pour le centre-ville nous permet de nous rapprocher du plus grand nombre d'établissements, pour ce qui est de la ville de Yaoundé. Ceci nous permet d'effectuer facilement, nos rondes et d'intervenir plus rapidement lorsque les Chefs d'Etablissement nous sollicitent.

Pour ceux qui voudraient bien se déplacer vers nous pour tout problème lié à la sécurisation de leur établissement, nous sommes désormais basés dans le bâtiment qui abritait le Commissariat à l'Emi-immigration du Centre, non loin du lieu dit Carrefour Intendance.

Quels sont les mesures spécifiques prises par votre service pour renforce la sécurité des établissements avant, pendant et après la rentrée scolaire 2016/2017?

Au cours de cette rentrée scolaire, nous avons commencé à multiplier des patrouilles autour des établissements scolaires et c'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons interpellé sept individus,



tante quantité de cannabis et de Tramol, non loin du Lycée d'Elig-Essono. Ils ont été mis à la disposition du Commissariat Central N°1 de la Ville de Yaoundé pour enquête. Nous avons également entrepris des

contacts avec les Chefs d'établissements, dans le but de leur rappeler les numéros de téléphone par lesquels ils peuvent nous saisir en cas de nécessité. A savoir : le numéro 655.97.56.54, l'on peut également nous joindre à travers les numéros d'utilité publique 117 ou 1500 qui sont d'ailleurs des numéros gratuits.

Disposez-vous de la ressource humaine à même de relever cet important défi sécuritaire?

Nous disposons d'un personnel prêt, disponible et dévoué à la tâche et bien conscient des enjeux. Mon personnel et moi saurons faire face aux difficultés afin de remplir pleinement notre mission et d'être à la hauteur des attentes de la communauté éducative tout au long de l'année scolaire qui a commencé.

Quels types de rapports avez-vous avec les autres unités territoriales de la Sûreté Nationale?

Je dois dire que, nous avons renforcé notre collaboration avec les unités territoriales, afin de gérer ensemble les problèmes qui minent les milieux scolaires. A l'occasion d'une visite de travail effectuée dans notre base, le Commandant Opérationnel du Commandement Central des Groupements Mobiles d'Intervention, notre hiérarchie a bien voulu inviter Monsieur le Délégué Régional de la Sûreté Nationale du Centre, le Commissaire Central N°1 et certains Commissaires d'arrondissements, dans

il est vivement recommandé de ne pas se rapprocher des objets étranges que l'on retrouve sur la voie et les lieux publics. Vous devez saisir, en cas de nécessité, les numéros d'utilité publique 117 ou 1500 qui sont d'ailleurs des numéros gratuits.





Commissaire de Police Principal BELLO Albert Commandant de la CSESU

le but de renforcer la collaboration entre notre unité et les autres unités territoriales qui, par le passé, nous ont toujours aidé à assumer nos missions régaliennes.

Quels conseils pratiques pouvez-vous prodiguer aux élèves et étudiants pour une année scolaire réussie?

Au rang des conseils à prodiguer aux élèves et étudiants en cette rentrée scolaire nous voulons inviter les uns et les autres à observer 10 règles d'or:

- **1-** Respecter les lois et règlements de la République,
- **2-** Respecter le Règlement Intérieur de l'école ;

- 3- Se respecter soi même;
- 4- Respecter les camarades et professeurs ;
- **5-** Dire non aux violences et à toutes pratiques malsaines en milieu scolaire;
- **6-** Dire non à la cybercriminalité;
- **7-** Dire non à la consommation de la drogue et de l'alcool ;
- 8- Dire non au viol;
- 9- Dire non à la mauvaise compagnie;
- **10-** Dénoncer tout acte, attitude, geste ou comportement contraires à la loi et aux bonnes mœurs.

Je voudrais ajouter que parents, enseignants et élèves doivent redoubler de vigilance par rapport à la période que traverse le pays ; avec les atrocités des attaques de la secte terroriste Boko Haram.

A cet effet, il est vivement recommandé de ne pas se rapprocher des objets étranges que l'on retrouve sur la voie et les lieux publics. Ils peuvent être dangereux pour vous-mêmes et votre entourage.

> Propos recueillis par OPP Antoine ETOUH CSEA / CELLCOM / DGSN



UNE NOUVELLE ERE POUR LES TITRES IDENTITAIRES **AU CAMEROUN**



Le mardi 09 août 2016 a été marqué par la cérémonie de lancement des activités du nouveau Centre de Production des Titres Identitaires.

out a commencé avec l'arrivée du Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République, Ferdinand NGO'O NGO'O sur le site du nouveau Centre de Production de la Carte Nationale d'Identité.

Il a été accueilli par le Délégué Général à la Sûreté Nationale Monsieur Martin MBARGA NGUELE, qui l'a d'abord accompagné jusqu'à l'étendard pour l'exécution de l'hymne national. Ensuite vint l'heure de la revue des troupes avec à la clé une poignée de main aux différents Corps Constitués.

Ensuite, le Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République a pris place dans la salle des cérémonies où étaient déjà installés plusieurs membres du gouvernement, l'Ambassadrice de France au Cameroun, le Vice-président

du groupe GEMALTO, les autorités administratives et les responsables de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale et autres invités.

Le Chef de Corps a ouvert le bal des allocutions du jour, en remerciant le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA pour avoir permis à ce projet de voir le jour.

Prenant à son tour la parole, le Vice-Président du Groupe GEMALTO a rassuré le gouvernement camerounais sur l'efficacité de ce nouveau système d'identification qui utilise une nouvelle technologie de pointe afin de parer à toutes sortes d'insécurités.

La troisième allocution a été celle du Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République, Ferdinand NGO'O NGO'O, qui a souligné la satisfaction du Président de la République dans ce partenariat non sans préciser les avantages de ce partenariat, à savoir la lutte contre l'usurpation de l'identité, l'insécurité, la fraude documentaire etc...

Par la suite, l'on a eu droit à une visite guidée dans le site de production. Ici, Monsieur Leonel JEAN, Vice-président du groupe GEMALTO nous a une fois de plus assuré de l'efficacité de ces machines de dernière génération, capables de produire 600 cartes par heure. La maquette produite lors de la démonstration a impressionné l'ensemble des visiteurs.

> **OP1** Eric Yannick KOA AMBASSA Cellcom / DGSN





FACTS AND FIGURES ON CAMEROON'S NEW NATIONAL IDENTITY CARD

The first cards of the new identification system are ready and are being distributed to the owners. This goes a long way to confirm how effective, reliable and credible the system is.

very citizen from the age of 18 years and above has the obligation to own a National Identity Card. Following the instructions of the Head of State, 350 Identification Posts and 50 Mobile Posts have been envisaged to go operational on the entire national territory. Most of the Identification Posts are already functioning and we can say without any fear of contradiction, that the 10 regions of our country as at now are well covered. Apart from the Yaounde Production Centre another centre has been earmarked for the town of Garoua in the days ahead. Adequate training of agents has been carried out and will continue, to guarantee full coverage. For the city of Yaounde, the Divisional headquarters and some major localities most of the identification posts have gone operational.

The 50 mobile posts will in the days ahead also be going to those areas that have a high population to continue identifying Cameroonians living in those places. For a quick reminder on the requirements as far as the issuance of the National Identity Card is concerned, it is worth

mentioning that it can be done at three different categories. The first category concerns those who are applying for their very first time. Those in this category will have to furnish:

- A legalized copy of Birth Certificate;
- A Certificate of Nationality; and
- A justification of profession.

The second category concerns those who have lost the original of their ID card. They are expected to furnish a declaration of lost and a photocopy of the missing card in the absence of which the number of the card must be mentioned on the declaration.

The third and final category has to do with the situation where the card has expired. Solicitors in this category are expected to furnish the original of the card.

It's worth mentioning that for all the categories of solicitors the cost in terms of money remains the sum of 2800 FRS CFA. Married women are also expected to furnish the photocopies of their marriage certificates. All those going in for the new ID card must know that apart from the documents to be submitted, they are responsible for the authenticity of all other information to be furnished orally. It is therefore advisable to keenly verify the receipt and be sure that there are no typographical errors.

It is the wish of every one that the coming into being of the new system will contribute a great deal in making the issue of the falsification of documents a thing of the past, now that our country has entered a new era aimed at protecting the nationality of Cameroonians.

DSP NDZI Amos TARLA SMA / CELLCOM / DGSN/

ID card data collecting process



TOUT SUR LES NOUVEAUX TITRES IDENTITAIRES

LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE, LA CARTE DE SEJOUR, LA CARTE DE RESIDENT, LA CARTE DE REFUGIE ET LA CARTE PROFESSIONNELLE

2016 trois importants textes reformant les titres identitaires au Cameroun. Le premier porte sur les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la Carte Nationale d'Identité. Le second modifie et complète certaines dispositions du Décret n°2007/255 du 04 septembre 2007 fixant les modalités d'application de la loi n°97/012 du 10 janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers au Cameroun. Le dernier institue les Cartes professionnelles des fonctionnaires de Police en activité et à la retraite et fixe les modalités de leur délivrance.

Depuis la signature de ces trois textes, le public ne cesse de s'interroger, notamment sur les caractéristiques de ces nouvelles cartes, ce qui a changé et les raisons de ce changement, le lieu de fabrication desdites cartes, le montant des droits de timbre respectifs ainsi que les modalités d'établissement et de délivrance desdits documents.

CE QUI A CHANGE

1- CARACTERISTIQUES

Semblables à une carte bancaire, les nouvelles cartes nationales d'identité, de séjour, de résident et professionnelles sont des documents en polycarbonate, plastifiés et sécurisés, établies sur fond pré-imprimé selon la norme ISO/CEI 7810 sous le format ID-1. Elles sont informatisées, biométriques, personnelles et contiennent une puce électronique.

2- SECURITE

Les sécurités sur les nouveaux titres identitaires sont à la fois visibles et invisibles à l'œil nu et les rendent ainsi in-

e Chef de l'État a signé le 04 août falsifiables. Pour des raisons évidentes, 2016 trois importants textes reformant les titres identitaires au visibles qui sont les suivantes :

- le « clearwindow » (image fantôme visible de deux côtés de la carte) ;
- l'écriture sur la carte par gravure laser;
- l'attribution d'un numéro unique et à vie à chaque individu ayant déjà fait l'objet d'une première immatriculation.

Lesdits titres respectent le standard de lecture à l'étranger et seront lisibles à travers les terminaux de vérification mobiles « MVT » (Mobile Verification Terminal) dont seront équipées les patrouilles de Police.

3- DELAIS DE DELIVRANCE

Le citoyen qui sollicite la délivrance par exemple de sa carte nationale d'identité pourra l'obtenir en deux semaines.

CE QUI N'A PAS CHANGE

Les postes d'identification existants ainsi que les équipes mobiles continueront l'identification des usagers nationaux et étrangers sur l'ensemble du territoire national.

OU SONT FABRIQUES LES NOUVEAUX TITRES IDENTITAIRES HAUTEMENT SECURISES?

Les cartes nationales d'identité, de séjour, de résident, de réfugié et professionnelles sont entièrement fabriquées sur place au Cameroun, au Centre National de Production des Titres Identitaires, avec l'assistance technique de la firme GEMALTO.

MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉLIVRANCE DES TITRES IDENTITAIRES

1- CARTE NATIONALE D'IDENTITE



La Carte Nationale d'Identité est délivrée par le Délégué Général à la Sûreté Nationale.

La possession et la détention de la Carte Nationale d'Identité sont obligatoires sur toute l'étendue du territoire national pour tout citoyen âgé de 18 ans révolus. Le demandeur de la Carte Nationale d'Identité s'acquitte du droit de timbre au tarif en vigueur. Quatre (04) photos en couleur, format 4x4, dont le tarif est fixé par un texte particulier, sont obtenues au poste d'identification. Sont jointes, selon le cas, à la demande, les pièces énumérées ci-après :

a- Cas de première demande:

- une copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, s'il y a lieu;
- un certificat de nationalité signé du Président du Tribunal de Première Instance.



b- Cas de perte, de vol ou de détérioration :

- L'attestation de déclaration de perte;
- la photocopie de la carte perdue;
- une copie certifiée conforme d'acte de naissance ;

c-Cas de péremption:

- la Carte Nationale d'Identité périmée;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant.
- une copie certifiée conforme d'acte de naissance;

d) Cas de rectification ou changement de nom :

- une copie certifiée conforme d'acte de naissance;
- une copie certifiée conforme du décret autorisant le changement de nom ou de sa rectification;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant.

e) Cas de changement de filiation :

- une copie certifiée conforme d'acte de naissance;
- l'extrait de jugement ayant établi le changement de filiation;
- l'ancienne Carte Nationale d'Identité;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant.

f) Cas de réintégration :

- une copie certifiée conforme d'acte de naissance ;
- une copie du décret de réintégration;
- une copie d'acte de mariage, pour les femmes mariées;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant.

g) Cas des étrangers naturalisés :

- une copie conforme d'un acte ou d'un extrait de naissance signée des autorités compétentes;
- une copie du décret de naturalisation conformément au Code de Nationalité;
- un extrait d'acte de mariage, pour les femmes mariées ;
- une pièce justificative de la profession, le cas échéant ;
- le bulletin n°3 du casier judiciaire spécial.

h) Cas de personnes dépourvues de toutes pièces

Lorsque le demandeur de la Carte Nationale d'Identité ne peut produire les pièces visées au paragraphe (a) de l'article 4, il doit, à l'appui de sa demande, joindre un document attestant ses noms et prénoms, sa filiation, son âge, sa citoyenneté camerounaise, son lieu d'origine (village, arrondissement, département, région).

Ce document prend la forme d'une attestation d'état civil et est délivré par l'autorité administrative du lieu de naissance présumé du demandeur, après audition sur procès verbal du Chef traditionnel de cette localité, du Maire et de deux témoins, membres de la famille du demandeur.

En cas de doute sérieux sur l'âge du requérant, ce dernier doit compléter son dossier par la production d'un certificat médico-légal d'âge apparent.

Il est délivré après la souscription de la demande de la Carte Nationale d'Identité, un titre d'identité provisoire indiquant le poste d'identification, la filiation, la taille et la signature scannée du demandeur. Ce titre d'identité provisoire, daté et signé du chef d'unité compétente, porte le cachet d'identification, le numéro de la quittance, le type et la catégorie du timbre, ainsi que la photographie du demandeur.

La détention du titre d'identité provisoire constitue une présomption d'identité.

La validité du titre d'identité provisoire est de trois (03) mois éventuellement renouvelable une fois. En aucun cas, il ne peut être délivré un duplicata de la Carte Nationale d'Identité.

Le retrait de la Carte Nationale d'Identité est effectué au poste d'identification ayant enrôlé le demandeur, contre restitution du titre d'identité provisoire.

2- LA CARTE DE SÉJOUR



La carte de séjour est un document d'identification délivré à l'étranger âgé de 18 ans admis régulièrement en séjour au Cameroun. Sa délivrance est subordonnée à la production par l'étranger:

- d'une photocopie certifiée conforme datant de moins de trois (03) mois du passeport en cours de validité, revêtu du visa long séjour;
- -d'un certificat de domicile, délivré par l'autorité administrative ou le Commissaire de Police territorialement compétent, revêtu du visa préalable et obligatoire du Chef de quartier ou de village;
- d'un extrait de Casier Judiciaire Spécial ;
- d'un certificat d'imposition ou d'un reçu d'acquittement de l'impôt libératoire, ou encore d'une photocopie conforme du titre de patente valable pour l'exercice budgétaire en cours;
- du paiement du droit de timbre fixé par la loi des finances ;
- des justificatifs du séjour.

Le renouvellement de la Carte de Séjour est subordonné à la production, par le demandeur de l'ancienne carte



de séjour au moins un (01) mois avant l'échéance de sa validité et de tout justificatif de séjour.

3-LA CARTE DE RESIDENT



La carte de résident est un document d'identification délivrée à l'étranger admis comme résident au Cameroun.

La délivrance ou le renouvellement de la carte de résident est subordonné à la présentation, selon le cas :

a) Pour l'Étranger en séjour ou admis comme Résident

- une carte de séjour renouvelée pour la troisième fois ou d'une carte de résident, au moins un (01) mois avant l'échéance de sa validité;
- un certificat de domicile, délivré par l'autorité administrative ou le Commissaire de Police territorialement compétent, revêtu du visa préalable et obligatoire du Chef de quartier ou de village; d'un extrait de Casier Judiciaire Spécial;
- une photocopie certifiée conforme du passeport en cours de validité datant de moins de (03) mois, vêtu du visa long séjour;
- le paiement du droit de timbre fixé par la loi des finances ;
- un certificat d'imposition ou d'un reçu d'acquittement de l'impôt libératoire, ou encore, d'une photocopie conforme du titre de patente valable pour l'exercice budgétaire en cours.

b) Pour les membres des congrégations religieuses non soumis à l'imposition

- un acte de reconnaissance de la congrégation;
- un document d'identification attestant de la qualité de membre dûment signé par le Chef de la dite congrégation;
- une photocopie certifiée conforme du passeport en cours de validité datant de moins de (03) mois;
- un certificat de domicile, délivré par l'autorité administrative ou le Commissaire de Police territorialement compétent, revêtu d'un visa préalable et obligatoire du Chef religieux dont dépend la congrégation;
- un extrait de Casier Judiciaire Spécial.

c) Pour le conjoint d'une personne de nationalité camerounaise.

- une photocopie certifiée conforme de l'acte de mariage, datant de moins de trois (03) mois;
- une photocopie certifiée conforme du passeport en cours de validité datant de moins de trois (03) mois;
- un certificat de domicile, délivré par l'autorité administrative ou le Commissaire de Police territorialement compétent, revêtu du visa obligatoire du Chef de quartier ou de village; d'un extrait de Casier Judiciaire Spécial;
- le paiement du droit de timbre fixé par la loi des finances;
- un certificat d'imposition ou d'un reçu d'acquittement de l'impôt libératoire, ou encore d'une photocopie conforme du titre de patente valable pour l'exercice budgétaire en cours.

4- LA CARTE DE REFUGIE



La carte de refugié est un document d'identification délivrée à l'étranger qui bénéficie d'un droit d'asile.

La délivrance de la carte de réfugié est subordonnée à la production par l'étranger des pièces suivantes :

- La carte d'identification, délivrée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
- Une attestation de réfugiés délivrée par le Ministre des Relations Extérieures.

Le renouvellement de la carte de réfugié est subordonné à la production, par l'étranger, des pièces suivantes :

- L'ancienne attestation de réfugié, un (01) mois au moins avant l'échéance de sa validité;
- L'ancienne carte de réfugié, un (01) mois au moins avant l'échéance de sa validité.

La délivrance et le renouvellement de la Carte de Réfugié sont exonérés de droits de timbre.

5- CARTE PROFESSIONNELLE





La carte professionnelle est un document d'identification délivrée aux fonctionnaires de police en activité ou à la retraite.

Elle est un document en polycarbonate, plastifié et sécurisé, de couleur violet pour les fonctionnaires en activité et bleu pour ceux à la retraite. Elle est délivrée gratuitement par le Délégué Général à la Sûreté Nationale.

Le demandeur de la carte professionnelle fournit les pièces ci-après :

a) Pour les fonctionnaires en activité :

- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité;
- une photocopie de l'acte d'intégration ou d'avancement au grade actuel dûment certifiée par le Directeur des Ressources Humaines ou les Délégués régionaux de la Sûreté Nationale;
- une attestation de présence en service datant de moins de trois mois.

b) Pour les fonctionnaires à la retraite :

- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
- une photocopie de l'arrêté portant liquidation des droits à pension ou de l'attestation de départ à la retraite

NB: Il est délivré après la souscription de la demande pour chacun de ces titres, un titre d'identité provisoire indiquant le poste d'identification, la filiation, la taille et la signature scannée du demandeur. Ce titre d'identité provisoire, daté et signé du Chef d'unité compétente, porte le cachet d'identification, le numéro de la quittance, le type et la catégorie du timbre ainsi que la photographie du demandeur. La détention de ce titre d'identité provisoire constitue une présomption d'identité. Elle a une validité de trois (03) mois éventuellement renouvelable une fois.

Les anciennes cartes informatisées restent valables jusqu'à l'expiration de leur date de validité. Cependant, si l'usager le souhaite, il pourra obtenir la nouvelle carte, mais, il doit remettre l'ancienne carte au moment où il se présente pour ce changement.

COMMENT VA S'OPÉRER LE CHANGEMENT

La production des nouvelles cartes a démarré le 09 août 2016, aussitôt après la cérémonie de lancement de la production des nouveaux titres identitaires sécuritaires. Toutes les demandes déposées dans les postes d'identification et qui ne font pas l'objet d'un rejet, ainsi que les nouvelles demandes, donnent déjà lieu à la fabrication progressive des nouvelles cartes.

RECOMMANDATIONS DU DELEGUE GENERAL A LA SURETE NATIONALE

Les constats font ressortir ce qui suit :

Il reste encore un bon nombre de camerounais, et davantage d'étrangers résidant sur le territoire national qui ne se sont pas encore fait identifier.

Certains usagers tardent à retirer leurs cartes pourtant déjà prêtes.

Les uns et les autres sont évidement en situation irrégulière.

Certaines indélicatesses attirent l'attention. A cet effet, le Délégué Général à la Sûreté Nationale recommande vivement que, ceux qui ne disposent pas de carte sécuritaire, ceux dont les cartes sont arrivées à expiration des délais de validité régularisent leurs situations respectives.

De même, le Délégué Général à la Sûreté Nationale recommande aux fonctionnaires de Police et aux responsables en charge des services d'identification de faire preuve de conscience professionnelle, de célérité, d'un esprit élevé de civisme dans l'accomplissement de leur travail, tout en réservant un bon accueil aux usagers, sans tracasseries ni exigence de sommes supérieures au coût à payer.

Enfin, le Délégué Général à la Sûreté Nationale précise, à l'attention de tous, que le retrait des cartes sécuritaires est gratuit.

La Rédaction



PAROLE AUX USAGERS

Voici les différents points de vue au sujet du nouveau système d'identification au Cameroun



NGONDI EYEBE A. F. Camerounaise, étudiante, 20 ans

Je suis une future étudiante, et pour me préinscrire, il me faut automatique une Carte Nationale d'Identité. Alors, j'ai couru vers le Commissariat le plus proche. Je suis émue parce qu'avec la nouvelle Carte, l'on met moins d'un mois pour obtenir l'original. j'ai appris que tout le monde a droit à un numéro unique.



Mamadou SIDIKI Camerounais, commerçant, 27 ans

Il me fallait d'abord aller à la Mairie pour légaliser l'acte de naissance. Ce qui n'a pas été facile avec l'attroupement rencontré là-bas, et le lendemain, je me suis rendu au Commissariat à 06 heures du matin et jusqu'à 11 heures, je n'ai pas été reçu. Le protocole de réception est trop lent. Par ce qu'il faut vérifier si aucune erreur ne s'est glissée.



MAMBOT Valentine Camerounaise, fonctionnaire, 35 ans

Je comprends que la procédure ne soit pas aisée. Tout est numérisé même la signature, j'espère qu'avec ce système, les étrangers n'auront plus notre nationalité même ceux qui coupent leur âge seront coincés. Leur carte ne sortira jamais.



TCHEBOU Franklin Camerounais, coiffeur, 28 ans

Concernant la nouvelle carte, à vue d'œil, elle semble être bien sécurisée et ce qui m'a marqué c'est tout simplement la puce incorporée et la photo miniaturisée qui se présente au recto et au verso de ladite carte. Mais, en terme de beauté, je l'ai trouvé miniaturisée et plus belle. elle à l'air d'une carte bancaire.



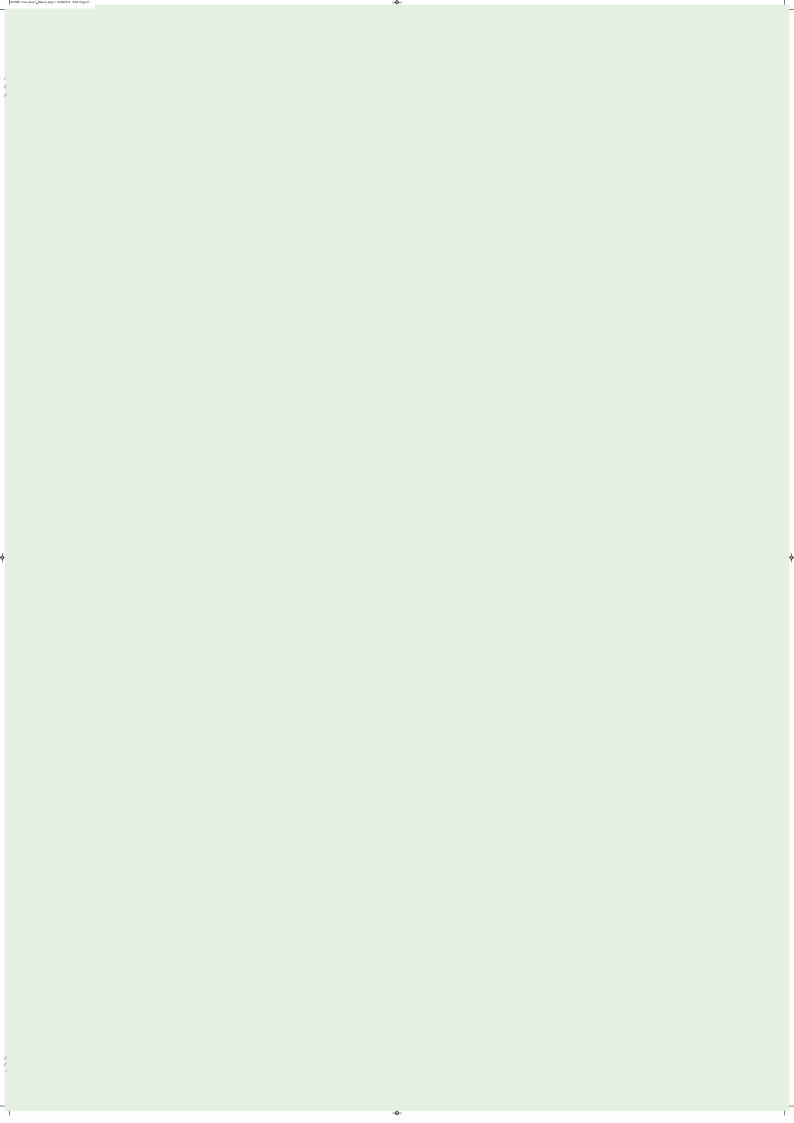
ISAKA AROUNA Nigérien, commerçant, 45 ans

Je suis vraiment fier d'avoir la nouvelle Carte de Séjour camerounaise. Cette carte est très jolie par rapport à l'ancienne et les Chefs de la Police nous ont dit que cette carte est hautement sécurisée et cela nous rassure. Je profite de cette occasion pour dire à mes frères Nigériens qui n'ont pas encore de Carte de Séjour de venir se faire identifier.



BISSIMI NTANG M. J. camerounaise, étudiante, 21 ans

J'ai constaté que c'est tout le monde qui veut se faire établir la nouvelle Carte Nationale d'Identité. Je suis venu retirer la mienne et je constate qu'elle a une puce électronique. Les policiers m'ont dit qu'avec cette puce, les contrôles dans le futur seront électroniques.



L'INCIVISME ROUTIER : UN FLEAU QUI FAIT DES VICTIMES

ans la matinée du 10 Octobre 2016, au lieu dit Tradex Emana, l'Officier de Police Principal DJO MOAME adjoint au Chef de Service de la Gestion des Gardiens de la Paix de premier grade à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale a été percuté par un mini bus, alors qu'il se rendait à son lieu de service. Il a été gravement traumatisé à la jambe droite et au bassin. Transporté d'urgence dans un hôpital de la place, ses jours ne sont pas comptés. Ce qui n'a pas été le cas de l'Officier de Police Principal ENYEGUE AHANDA André Faustin, 2ème adjoint au Commissaire de Sécurité Publique de Foumban, mort en service commandé et qui a été inhumé le 07 octobre 2016 dans son village natal. Il supervisait une patrouille de sécurisation lorsqu'il a été violemment percuté le 18 septembre 2016, par un chauffard qui tentait un dépassement à droite et est décédé sur le champ.

Des cas similaires sont recensés tous les jours dans nos hôpitaux. Des gens décèdent, d'autres gardent des séquelles indélébiles dues à ces accidents de la circulation. Il suffit de se rendre au Centre des Urgences de l'Hôpital Central de Yaoundé ou aux Urgences de l'Hôpital la Quintinie de Douala pour s'en convaincre.

Au moment où on s'apprête à accueillir la Coupe d'Afrique des Nations de Football Féminin, sachons que la route n'est pas une jungle, encore moins le Far-West où chacun de nous utilise sa reglémentation. Il y a des règles communes concentrées dans un document appelé code de la route.

Certains comportements sont à proscrire notamment : le non respect des feux tricolores, suivi parfois d'outrage à des agents de la Police en plein exercice de leur fonction ; il est nécessaire de rappeler que les injonctions de l'agent de Police qui régule la circulation prime sur les feux tricolores. il est à noter que le défaut d'immatriculation, l'usage du téléphone au volant, le défaut de visite technique ou d'assurance, les dépassements hasardeux, le non respect du passage clouté, la conduite en état d'ébriété sont également proscrits.

Face à cette crise des valeurs, à l'incivisme et à l'indiscipline qui touche toutes les couches de la population, il est urgent d'intervenir, tant le mal semble grand et présente un coût économique social et moral. Une blessure, une entorse, une fracture, ou même la mort d'un citoyen dûe à l'imprudence de certains chauffeurs entraînent des conséquences graves et d'importantes dépenses pour les familles et leurs descendants, sans oublier des séquelles indélébiles.

D'où la réelle prise de conscience que nous appelons de tous nos vœux aujourd'hui pour éviter à certains compatriotes les traumatismes de la voie publique. Alors, quand on prend le volant de sa voiture, il faudrait éviter l'excès de vitesse, la consommation d'alcool, la conduite sans permis de conduire, la conduite en téléphonant, le respect de la limitation des vitesses et surtout appliquer ce qu'on a appris dans les autoécoles. Aucune priorité n'est absolue dans la conduite. Seule la prudence et la vigilance sont de riqueur. Mieux vaut aller sûrement et arriver à bon port, que d'aller vite et ne jamais arriver.

En cas d'accident, appeler les Groupements Régionaux de la Voie Publique et de la circulation opérationnels dans tous les chefs lieux des régions.

CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG CHEF CELLCOM/ DGSN

Un garage auto en pleine chaussée



ERVIR N°019 O

OCTOBRE 2016



POLICE WORK AND THE INCIVILITY OF SOME CITIZENS

Ensuring the smooth circulation of persons and property is one of the main missions of the National Security materialized on the field by her Traffic Control Units and the Regional Regiments for the Highway and Traffic Control. Officials working in this sensitive domain on a daily basis are faced with the incivility of some road users who are always in a mad rush.

n the days ahead Cameroon will play host to a series of international events; events that will run till 2019. The National Security in conformity with her missions has usually deplored men and women to the field to ensure a smooth circulation of citizens and especially the august guests that come into the cities concerned and beyond. In spite of this move by the police aimed at ensuring that everything goes on well, many road users still pose a real headache to these men and women working at the service of the nation.

When you're out on the road, there are a lot of things that can start to annoy you. If you get too annoyed, you may become impatient and start driving recklessly. One of the things that happen to a lot of impatient drivers is that they end up speeding because they are in a hurry and will begin merging onto the highway; attitudes that have been the major causes of several accidents today.

Recently in Douala a policewoman controlling traffic was assaulted by a man all because the later was impatient to wait and be given the chance to proceed at the appropriate time. Thank God some god sent security officials came to the rescue of this uncivilised individual; else he would have been lynched to death by the angry mob and bike riders who watched every detail of his poor behaviour and reaction

> to the lady on duty. duty.

Becoming a more patient driver is something that takes a lot of work, so you need to be sure that you have the time to devote to learning how to do this. One of the things that can really help you become a bit more patient is to plan your travel a little bit better. If you are always leaving things to the last minute, then you're probably going to be in a hurry all of the time. Always having to rush is sure to lead to impatience, so you need to plan to leave for your destinations a lot earlier than you have been in the past. If you are already late then face the consequences for it is even said that it is better late than never or worse still than to be called of late just because you refused to be a little patient. Being a patient driver means that you can keep your car and your family safe from harm.

Worth noting that all those who perpetrate acts of violence against agents on duty stand the risk of serious legal sanctions. Worse when such are against a woman who can equally be your mother, wife, your sister, or daughter.

The traffic control officials are always on duty and are people who have received the necessary training to carry out their duty with tact and professionalism. Should anyone for any reason not be satisfied with any behaviour on their part, then he or she can simply dial toll free number "1500" and prompt action to redress the situation will be taken.

We learned that the individual who was driving a car without a registration number refused to follow the queue that evervone else was obliged to follow following the high traffic density. In spite of the many injunctions from the police agent, this individual continued to demonstrate his indiscipline to the point where he slapped the lady agent on

> **NDZI Amos TARLA** DGSN/CAB/CELLCOM/SMA





CAMEROON TO HOST KEY INTERNATIONAL EVENTS

In the face of some forth coming key international events to be hosted by Cameroon in the pertinent example of the forth coming Africa Female Cup of Nations-AFCON, all and sundry are called upon to remain vigilant.

n the days ahead, the nation of Cameroon; Africa in miniature will be hosting some key international events that will go a long way to permit her citizens to once again portray the rich socio-cultural potential of the country. The behavior of the citizens at such moments can either positively promote or mar the image of this great nation.

The present peace that our country enjoys today is more than anything that money can buy although this same peace has recently been threatened at the level of our borders; a thing that calls for even greater collaboration between the populations, the security forces in general and the police in particular. As we face the forth coming events, the National Security's hierarchy has been calling on everyone to remain on the alert even in these changing times and see to it always that they lend the police a helping hand in fighting the rising insecurity, the incivility and moral corruption that cannot be worn on a single front.

The National Security as a state institution at the service of other institutions has the main mission of ensuring the application of the law and the security and protection of citizens and their property. For positive results to be arrived

at in the execution of this function, the collaboration between the police and the population must be frank and permanent. Every Cameroonian ought to be aware of the fact he or she is of its kind of policeman as far as the security of this peaceful nation is concerned.

One key notion that citizens shall be expected to really respect in the days ahead will be that of understanding the various priority vehicles that shall be involved in one way or the other. Public utility priority vehicles are government or private cars authorised by law to function as priority vehicles. Examples of such vehicles include those pertaining to the Defence and Security Forces, the Penitentiary Administration, Customs Services, vehicles escorted by the Police or Gendarmerie, convoys and ambulances. These vehicles have special rights to violate the Highway Code, when the emergency is duly justified, but without endangering lives.

Priority vehicles are generally identified by sound or light signals and they announce their arrival either by using sirens or by hooting repeatedly. Double traffic lights otherwise referred to as distress lights can also be used to signal emergency. With the forth coming events many of such vehicles shall be plying the streets of some major towns and cities and road users must give way to priority vehicles always. However, the driver must do so with absolute care, in order not to endanger his/her life and those of the people they are carrying.

In case it is practically impossible to give way to priority vehicles immediately, the driver must indicate his/her intention to do so and should give way as soon as possible, even if it means climbing on the pavement. Again, care must be taken in order not to threaten the safety of pedestrians. When the other road users are waiting for the green light, they must prudently give way to priority vehicles. It is a civic responsibility to give way to priority vehicles, given the importance of their public utility duties. Take for instance the case of an Ambulance, which could be transporting victims of an accident, a patient in critical condition or medical personnel on their way to save

The same holds for fire fighters who could be rushing to put off a fire or save victims of floods, the Police or Gendarmerie could be rushing in response to a distress call, to track down a gang of armed robbers, intervene at the scene of an accident or natural disaster. It could be the customs rushing to intercept contraband goods or the priority vehicles of the army rushing to guard against enemy attacks or suppress armed groups. It is therefore normal to give way to these vehicles. Today the emergency may concern others but who knows, tomorrow could be your turn. It will be just very right for Cameroonians to remain vigilant, hospitable and welcoming to the various guests that we will be received in the days ahead.

> NDZI Amos TARLA DGSN/CAB/CELLCOM/SMA

Call centre for the toll free number 1500; functioning 24/7



SERVIR N°019

OCTOBRE 2016



LE COMMISSARIAT SPECIAL EST OUVERT A TOUS

I- MISSIONS STATUTAIRES:

Le Commissariat Spécial est implanté au Chef lieu de Département et éventuellement d'Arrondissement. Il couvre la circonscription administrative et est placé pour emploi à la disposition de l'Autorité Administrative. Le Commissariat Spécial est statutairement chargé entre autres missions de rechercher, recueillir, collecter et exploiter les renseignements d'ordre politique, administratif, économique, social, sportif, culturel etc, pour pouvoir informer l'Autorité Administrative compétente et la hiérarchie de la Sûreté Nationale de tout fait digne d'intérêt.

Outre les missions citées plus haut, le Commissariat Spécial est chargé de suivre l'évolution de l'opinion publique, d'assurer l'éxécution des enquêtes administratives, de suivre le moral et l'état d'esprit des Fonctionnaires, Agents de l'Etat et personnels des entreprises publiques et parapubliques et de la certification des documents relevant de sa compétence.

II-LES ACTIVITES QUOTIDIENNES D'UN COMMISSARIAT SPECIAL :

Sur le plan pratique, l'unité est chargée de :

- La réception des dénonciations en vue de leur exploitation.
- La réception des plaintes de tout ordre pour les orienter vers les services compétents.
- Les descentes discrètes sur le terrain pour relayer le renseignement exact à la hiérarchie.
- La légalisation des documents.

III- LES CIRCONSTANCES POUVANT AMENER UN CITOYEN A SE RENDRE DANS UN COMMISSARIAT SPECIAL:

Elles sont multiples selon qu'on soit honorable correspondant, informateur bénévole ou recruté.

Pour les honorables correspondants, toute catégorie de citoyen travaillant dans les administrations publiques, parapubliques et privées qui veulent contribuer à la bonne marche de l'Etat peut apporter des renseignements au Commissariat Spécial avec la garantie de leur protection.

En ce qui concerne les informateurs bénévoles, tout camerounais sans distinction de couche sociale peut saisir le Commissariat Spécial pour donner les renseignements utiles pour la prise de décision par les pouvoirs publics.

Enfin, les informateurs recrutés sont ceux qui proposent leurs renseignements au Commissariat moyennant une rémunération.

IV-L'EXISTENCE DES CELLULES AU SEIN DE L'UNITE :

Le Commissariat Spécial n'est pas doté d'une Chambre de Sûreté. Néanmoins, lorsqu'un cas s'avère nécessaire, l'unité l'oriente immédiatement vers les services compétents qui peuvent être soit le Commissariat de Sécurité Publique, soit la Brigade de Gendarmerie.

Le Commissaire Spécial de Yaoundé 1er, le Commissaire de Police Principal, ATYAMENAMA ELIANNE BERNADETTE épse ZIBI, a saisi cette opportunité pour lancer un vibrant appel aux populations enfin qu'elles brisent les barrières et les mythes des idées reçues sur les Commissariats Spéciaux. Par ailleurs, elle a appelé de tous ses vœux à une collaboration de proximité afin de gérer les défis sécuritaires de l'heure.

GPX2 YOUSSOUF NTCHANKO
CELLCOM / DGSN



QUEL EST LE RÔLE D'UN COMMISSARIAT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ?

ans l'imagerie populaire, la Police est essentiellement répressive. Le Policier passe ainsi pour être un fonctionnaire inaccessible, corrompu, incapable de voler au secours des populations en détresse et de sécuriser leurs biens. Une certaine opinion lui a même attribué des noms d'oiseaux, tels que « mange mil, awara... ».

Et pourtant, une bonne franche de la population témoigne unanimement qu'aujourd'hui, la Police est éfficace et plus citoyenne. Une notoriété acquise au fil des ans, grâce au changement de mentalités impulsé par Martin Mbarga NGUELE DGSN depuis son arrivée en 2010.

Selon les textes organiques de la Sûreté Nationale, notamment le décret n° 2012/540 du 19 Novembre 2012 organisant la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, le Commissariat de Sécurité Publique est implanté dans chaque agglomération urbaine comptant au moins 10.000 habitants. Sa compétence s'étend au périmètre de la cir-



POLICE DE PROXIMITE



conscription tel que défini par les règlements particuliers à la Commune.

A cet égard, il est à la disposition des Chefs des circonscriptions administratives pour le maintien de l'ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques dans la ville où il est implanté, ainsi que la défense des points sensibles et des installations d'intérêt national et de l'information en matière politique, économique et sociale. Il est également mis à la disposition des magistrats du Parquet pour l'exercice de la Police Judiciaire.

Au sein de la Sûreté Nationale, le Commissariat de Sécurité Publique apparaît comme le carrefour de toutes les branches de la Police, en raison des missions de Sécurité Publique, de Renseignements Généraux, de Police Judiciaire, de Surveillance du Territoire, de Circulation, et même d'identification qui sont les siennes.

Du coup, le Commissariat de Sécurité Publique est le cadre par excellence de la régulation de toutes les situations d'insécurité quotidienne ; d'où son importance.

Chaque jour, on voit les éléments de cette Unité de Police patrouiller, c'est-àdire sillonner les quartiers à pied, à vélo, à moto ou en voiture pour sécuriser les personnes et leurs biens. On les voit escorter les "gardés à vue" au Parquet, aider les enfants à traverser la chaussée, jalonner et assurer le maintien de l'ordre à l'occasion des grands évènements (matchs de football, visite des hôtes de marque dans notre pays...), assurer la garde des établissements de micro finance, procéder à la fermeture des débits de boisson pour ne citer que ces activités visibles. Bref, faire respecter la réglementation. Comme quoi, c'est le véritable moule de l'exercice de la Police de proximité, un concept cher au Chef de Corps de la Sûreté Nationale.

Le Commissariat de Sécurité Publique apparaît comme le carrefour de toutes les branches de la Police, en raison des missions de Sécurité Publique, de Renseignements Généraux, de Police Judiciaire, de Surveillance du Territoire, de Circulation, et même d'identification qui sont les siennes.

Et par rapport, aux autres Unités spécialisées de la Police, le Commissariat de Sécurité Publique reçoit tout genre de public. Celui-ci est diversifié au regard de la multitude des problèmes administratifs et d'insécurité que l'on enregistre : la légalisation des pièces officielles, l'ouverture des enquêtes, la couverture sécuritaire des grands événements, la protection des personnes et de leurs biens pour ne citer que cela, et même parfois, une simple dénonciation anonyme. Son accès est facile et sa situation connue. Il fonctionne 24h/24 et 7j/7 avec un personnel qui se relaie suivant le service des quarts.

Dans sa structuration, le Poste de Police est un véritable tamis dont la mission première est de renseigner et d'orienter les usagers. Il est doté des fonctionnaires de Police courtois, affables, propres, professionnels mais fermes. La main courante permet d'y consigner toutes les activités enregistrées au quotidien.

Le cabinet du Commissaire, quant à lui, est constitué de son secrétariat qui porte à sa connaissance les courriers reçus chaque jour. Ceux-ci sont quottés aux services techniques compétents de l'unité pour étude et compte rendu.

A tout prendre, on peut dire sans risque de se tromper que le Commissariat de Sécurité Publique est l'incontestable interlocuteur de l'usager qui a des soucis d'insécurité, de jour comme de nuit, quelle que soit l'heure. C'est le premier choix, le meilleur choix.

Avec l'avènement des numéros d'utilité publique 117, 120 et 1500, l'usager peut même appeler au téléphone pour soumettre son problème. Il sera orienté vers le Commissariat de Sécurité Publique le plus proche, voire son corollaire, le Commissariat de Sécurité Publique d'arrondissement, ou le Poste de Sécurité Publique qui lui trouvera une solution.

OPP Armand Blaise MEBERE NDIM V **CELLCOM / DGSN**





LA POLICE SAISIT UN CAMION DE CHANVRE INDIEN A GAROUA

Grâce à un renseignement, 33 sacs de cette substance illicite ont été saisis

lest dans la nuit du 1er au 2 octobre 2016, que cette importante cargaison que transportait le camion Mercedes 1824 immatriculé CE 570 CB a été stoppée net par les hommes en poste à la barrière mixte Police-Gendarmerie de l'entrée de la ville de la ville de Garoua à Sanguere Paul. Ceci grâce à un renseignement donné au Commissaire de Police Principal, Claude Mathieu ABONDO Commandant du Groupement Mobile d'Intervention n°4. La fouille de la cargaison révèlera la supercherie : 33 sacs de chanvre indien pesant entre 40 et 70 kg, dissimulés derrière des sacs de ciment et de piments. Le piment servait à masquer l'odeur du chanvre indien et le ciment à augmenter le poids du camion.

L'on a pu apprendre d'Aminou Oumarou propriétaire de la cargaison, que c'est par cette astuce que le camion a pu traverser les postes de contrôle et de pesage depuis Magba à l'Ouest du pays, où la marchandise avait été chargée. L'infortuné révèlera plus tard aux enquêteurs que ce trafic est son activité principale tout en prétendant que la droque provient de KUMBO dans la région du Nord-ouest. Il a poursuivi en déclarant qu'il devrait livrer une petite quantité de sa marchandise à Garoua et une autre plus importante dans l'Extrême-nord. Mal lui en a pris car les fins limiers de la Police veillent au grain.

Le Commissaire de Police Principal Claude Mathieu ABONDO reconnaît que cette prise n'est pas la première que ses hommes ont à leur actif. « C'est un trafic transfrontalier qui part des régions de l'Ouest et de l'Est du Cameroun et va jusqu'au Tchad et au Nigeria. C'est surtout dans ce dernier pays que la consommation est très grande », affirmet-il. Il s'inquiète de ce que les quantités de drogues saisies deviennent de plus en plus importantes. « Nous n'avions jamais saisi une aussi grosse cargaison », s'est-t- il félicité. C'est grâce à un renseignement d'un citoyen bienveillant que nous sommes arrivés à nos fins.

> GPX2 YOUSSOUF NTCHANKO CELLCOM / DGSN

Des sacs de chanvre indiens saisis



RVIR N°019 OCTOBRE 2016



PRATIQUE UNIFORME DE L'ENQUETE PRELIMINAIRE

Tel est le titre de l'ouvrage que vient de publier l'Officier de Police Principal Vincent de Paul MEVA. Cet Officier de Police Judiciaire est rompu aux enquêtes depuis 2003. Cet ouvrage a été imprimé par la Société de Presses et d'Editions du Cameroun (SOPECAM) et est vendu au sein des Délégations régionales de la Sûreté Nationale et au siège de la Cour Supême du Cameroun, au prix de 10.000 FCFA.

'ouvrage Pratique Uniforme de l'Enquête Préliminaire a été rédigé sous le prisme du Code de Procédure Pénale. Son exploitation minutieuse vous permettra de répondre à la majorité de questions posées par les praticiens. Cet ouvrage constitue un véritable viatique de votre voyage dans le monde de l'enquête officieuse. De la genèse des enquêtes de Police à la pratique moderne voulue par le législateur de 2005. Le bon utilisateur trouvera presque toujours la solution de son enquête dans ce livre. Le Code de Procédure Pénale consacre le principe de la liberté et fait de la garde à vue ou de la détention provisoire, une exception. Seulement, les infrastructures qui doivent implémenter cette philosophie ne suivent pas. De même, les mécanismes de mise en liberté par paiement d'un cautionnement des suspects en enquête préliminaire où un dossier administratif n'est pas encore ouvert au niveau du parquet, bien que codifiés, ne sont pas clarifiés pour ne pas dire n'existent pas. Le Code de Procédure Pénale n'a pas prévu le mécanisme de versement du cautionnement en enquête préliminaire. Peut-être, faut-il un Décret d'application de ce code. Les populations, surtout lorsqu'elles sont victimes semblent ne pas comprendre les mécanismes de mise en liberté, à tel enseigne qu'un suspect conduit dans une unité d'enquête, lorsqu'il se trouve en liberté, la victime crie à la corruption. Et pourtant, le dossier a été transmis en renseignements judiciaires. Ne connaissant pas ces mécanismes, il peut arriver que le mis en cause soit libéré au bénéfice du doute, faute d'éléments d'accusation, Le plaignant ne sachant pas que sa procédure a été enrôlée et qu'elle passe au tribunal par conséquent ne se présente pas.

Cet ouvrage, en temps qu'il pose un diagnostic critique, suggère quelques pistes de solutions à explorer par le législateur.

« Pratique Uniforme de l'Enquête préliminaire » lève le voile sur cet obscurantisme et explique tous les mécanismes éventuels d'un dossier sorti d'une unité d'enquête.

Les enquêteurs, principaux acteurs du procès pénal, trouveront en cet ouvrage, grâce aux cas pratiques traités, les méthodes, les clefs et procédés des différents actes de procédure à poser selon la nature de l'enquête jusqu'à la rédaction du rapport d'ensemble.

La Rédaction

OPP MEVA Vicent de Paul



CAMEROON'S AIRPORT ANTI-TRAFFIC CELLS GO OPERATIONAL

The Douala and Yaounde-Nsimalen International Airports have seen their Airport Anti-Traffic Cells-CAAT launched in a heavily attended ceremony presided over by the Delegate General for National Security; Martin MBARGA NGUELE.

he United Nations Office on Drugs and Crime-UNODC establishes airport south-south intelligence to fight drug trafficking between African countries and Latin America. Cameroon's portion of the project launched last Thursday is a UNODC project in conjunction with the World Customs Organization (WCO), the International Criminal Police Organization-ICPO Interpol, the European Union and the Japanese government. It comes on the hills of a protocol signed on the 18th December 2013. It is a project dubbed AIRCOP and aimed at improving communication between police and airports in some African countries and Latin America, with the focus being the cracking down of drug trafficking and other transnational crimes and consists mainly in setting up Airport Anti-Traffics Cells (CAAT) made up by mandated police officers to implement anti drugs operations. The overall objective is to build druginterdiction capacities at international airports along the Cocaine Route in Africa, Latin America and the Caribbean. In doing so, the project will establish Joint Airport Interdiction Task Forces (JAITFs) and connect them to international law enforcement databases and communication networks to enable the transmission in real time to other international airports of operational infor-

mation aimed at intercepting illicit shipments. The project will also promote intelligence and information sharing between services at national and international level as well as an intelligence-led approach to countering drug trafficking. Recent reports show that the western seaboard of the African continent is still the main area of destination and storage for cocaine from South America and that probably suggests the reason why the EU supported the second phase of AIRCOP with a total of €2.5 million.

Since its creation in 2011, the AIRCOP project has established 16 Joint Airport Interdictions Task Forces-JAITF and trained 1053 officials, including 177 women, through 63 training and mentoring activities and 9 joint operations. This has enabled the JAITF to seize 674 kgs of cocaine, 739 kgs of cannabis, 112 kgs of heroin, 365 kgs methamphetamine and 1.5 tons of counterfeit drugs resulting in 325 seizures and 420 arrests.

The Airport Anti-Traffics Cell has no vocation to conduct deep investigation, but it helps to increase the number of the seizures and also to improve their quality as far as the dismantling of networks by the specialized services is concerned. The project promotes an intelligence based approach to fight

drug trafficking and reduces illicit flows by reinforcing sub regional, regional and international capacities not forgetting the promotion of operational cooperation.

Chairing the launching event october 6 2016, the Delegate General for National Security, Martin MBARGA NGUELE observed that the aim of the AIRCOP project is "to reinforce the operational capacities of the forces working in this domain and compliments the actions of services charged with the application or the rule of law at the level of our airports." For her part, the head of the EU delegation in Cameroon stated that concretely, AIR-COP will "bring together all agencies in charge of fighting trafficking and organized crime even as she reiterated the fact that the EU remains a key partner of Cameroon as far as security is concerned. Her counterpart from Japan welcomed the new development and said his country will continue to reinforce partnership in the domains of peace, security, stability and development. It is the wish of everyone that the advent of these security cells will mark a new beginning in the history of the fight against trafficking at these two major airports of Douala and Yaounde.

> NDZI Amos TARLA DGSN/CAB/CELLCOM/SMA

The DGSN visits CAAT installation





SECURITE AEROPORTUAIRE

UN NOUVEAU SYSTEME DE CONTROLE DES PASSAGERS OPERATIONNEL

La cérémonie de lancement officiel de la nouvelle application a eu lieu le mercredi, 28 septembre 2016 à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen.

aéroport international de Yaoundé-Nsimalen a connu une effervescence particulière le mercredi, 28 septembre 2016. En ce jour quelque peu spécial, les voyageurs ont été stupéfaits de la forte présence policière sur les lieux! Deux sections en armes, constituées des éléments du Groupement Mobile d'Intervention N°1 du Centre avaient déjà pris place. Même le bruit assourdissant des armes qui passaient à la vérification a contribué à provoquer des interrogations auprès de nombreux curieux qui ne comprenaient toujours pas ce qui se dessinait à l'horizon.

Et ce n'est qu'aux encablures de 11 heures, lorsque le Délégué Général à la Sûreté Nationale est descendu de son véhicule que beaucoup d'entre eux se sont ressaisis. A la suite du Chef de Corps, il y avait l'Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun, Son Excellence Michael Stephen HOZA. Les deux personnalités ont été accueillies dès leur arrivée par le représentant du Directeur Général des Aéroports du Cameroun, Monsieur ESSOH NGALLE Jean René, du Délégué régional de la Sûreté Nationale du Centre, le Commissaire Divisionnaire FOH SOUA Martin Claude et du Commissaire à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, le Commissaire Divisionnaire ABBE ABBE Max.

Sous la conduite du protocole, tous ont rejoint la grande salle des réunions de l'aéroport, d'où attendaient déjà de hauts responsables de la Sûreté Nationale et ceux des ADC. Dans la salle, on pouvait apercevoir les fonctionnaires de Police récemment formés à l'usage de la nouvelle technologie, fruit de la coopération Cameroun-Etats-Unis. En effet, cette nouvelle application, installée dans les aéroports, aux ports et dans les postes frontières permettra de mieux contrôler les passagers tant à l'embarquement qu'au débarquement. Désormais, chaque voyageur aura l'obligation de souscrire aux exigences de vérification systématique des documents de voyage. Les empreintes digitales du voyageur devront également passer au scanner. Il permet de vérifier la concordance entre les informations contenues dans les différents documents et leurs détenteurs.

Le DGSN et l'Ambassadeur des USA, imprégnés du nouveau système de contrôle des passagers dans les aéroports

Les Etats-Unis d'Amérique, qui ne cessent de soutenir le Cameroun dans la guerre contre le terrorisme, viennent une fois de plus de le démontrer, en finançant ce système de contrôle, dans le but de limiter l'entrée des terroristes dans notre pays.

Dans son propos de circonstance, Son Excellence Michael Stephen HOZA, Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun, qui a pris la parole en premier, a précisé que la matérialisation de cet acte constitue une seconde étape dans le partenariat entre les Etats-Unis et le Cameroun dans la lutte contre la secte Boko haram.

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale est intervenu en seconde position. D'entrée de jeu, il a précisé que c'était un réel plaisir pour lui de présider la cérémonie de lancement officiel du Système d'Identification Comparatif et d'Evaluation Individuelle Sécurisée, le PISCE. Mais auparavant, il a d'abord tenu à remercier pour leur présence l'Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun ; le représentant du Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République ; le Ministre Délégué auprès du Ministre de la Justice, Garde des sceaux ; les représentants de Son Excellence, le Ministre de Relations Extérieures ; du Ministre de l'Ad-

ministration Territoriale et de la Décentralisation ; du Ministre des Finances et du Secrétaire d'Etat à la Défense Chargé de la Gendarmerie Nationale.

Un grand saut vient ainsi d'être franchi dans le processus de sécurisation de nos frontières. Précisons que le 22 mars 2016, un Mémorandum d'Entente avait été signé entre les parties camerounaise et américaine, en vue du renforcement de la sécurité dans les frontières aériennes, terrestres et maritimes de notre pays.

Une fois l'étape de Nsimalen franchie, la mise en place de la nouvelle application s'étendra dans les autres aéroports internationaux du pays, au Port autonome de Douala et dans l'ensemble des Postes frontières de la Sûreté Nationale du pays. Précisons que ce nouveau système de contrôle des passagers dans nos aéroports est connecté à INTERPOL.

Alors, criminels de tout bord, vous n'avez qu'à bien vous tenir! Il vous sera désormais difficile d'échapper à la toile construite par la POLICE!

OPP Samuel Gervais OBA CSRPP/ CELLCOM / DGSN



MUTENGENE POLICE TRAINING AND PRACTICING CENTRE: A VOCATIONAL MOLD FOR THE SUB-REGION

Created in 1960 under the British administration, the former West Cameroon Police College in Mutengene was converted by a Presidential Decree in 1975 to the Police Training and Practicing Centre - CIAP Mutengene. CIAP was charged with the training of cadet Police Constables and in 1979, it was raised to a directorate and began training both Cadet Inspectors of Police and cadet Police Constables.

CIAP Mutengene new campus

n the past two decades, the centre has not only trained Cameroonian policemen, but those from friendly countries like Togo and some countries of the Central African Economic and Monetary Community – (CEMAC) subregion including Chad, Equatorial Guinea, Republic of Congo and Central African Republic. These young men and women, nationals of the aforementioned countries undergo:

A two years Initial, Professional, Technical and Specialised training program for cadet Inspectors of Police and one year for Police Constables;

A 45 days Practical training in Maintenance of Order and Police Operations for cadet Superintendents and cadet Assistant Superintendents of Police;

Internships, specialisation and refresher courses in certain technical and scientific domains of police actions.

These different training courses equip the cadets with professional and ope-

rational police skills in traditional, Information Technology and Intellectual property crimes Investigations Techniques, Human Rights, Democratic management of public gatherings and manifestations, Civil Aviation Security, Humanitarian Law, Intelligence gathering, Shooting, Combat, Military Sports and Physical Education etc.

Prior to the commencement of each training program, a three months accelerated French language training course is organized for cadets from countries like Equatorial Guinea whose first language is Spanish or Portuguese. This initiative and the fact that all theoretical lessons are taught by the aid of projectors, enables all cadets to take down notes with ease.

The continuous quest for training and improved capacity building of policemen by the countries in the sub-region has caused the Government of Cameroon to revise the training program to meet up with the exigencies of present and

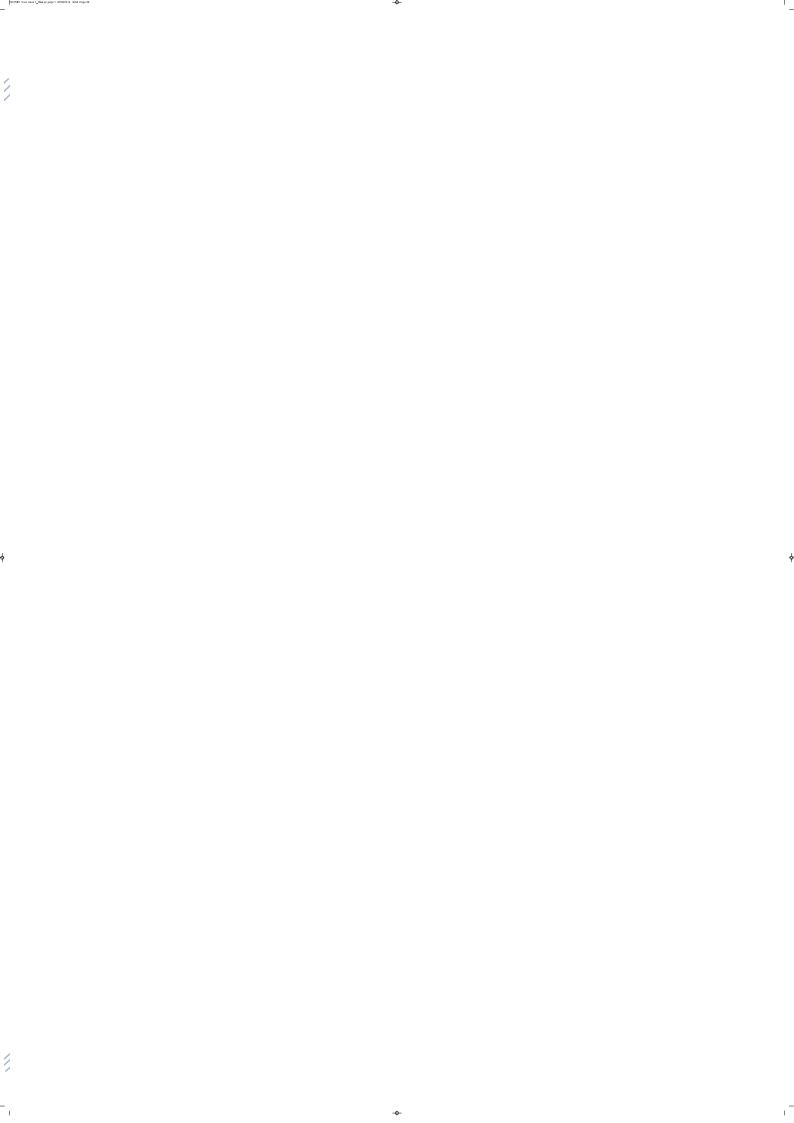
common security problems plaguing the sub region ranging from terrorism, human trafficking and cyber criminality to other forms of organized cross-border crimes. The infrastructure of the centre is also being improved upon as many classrooms with modern learning facilities such as projectors, the multimedia centre, a modern library, refectories and standard dormitories etc. are under construction.

The Police Training and Practicing Centre Mutengene is truly a sub regional vocational "refinery" to reinforce personnel capacities in the protection of persons and properties within the CEMAC sub-region in the context of free movement of nationals within the sub-region thus promoting the vision of sub-regional and international police cooperation advocated by the Central African Police Chiefs Committee (CAPCCO).

Diplomatic relations between Cameroon and countries whose policemen have been trained by the centre have improved as they continue to salute and recommend the high quality professional training impacted in their young policemen, graduates of CIAP Mutengene. A joint training of law enforcement officers in a sub-region where member states share common cultural, economic and political values will go a long way to enhance the synergy in the fight against terrorism, to harmonize intelligence sharing and to improve on strategies in the fight and prevention of cross-border crimes.

SSP TATUH Nico ATEM DGSN/HEAD OF PENSIONS SERVICE N°2





Le DGSN lors de son allocution

LE DELEGUE GENERAL REMOBILISE **SES TROUPES**

a majorité des responsables de la Sûreté Nationale s'emploie, au quotidien, à accomplir efficacement les missions qui leur sont attribuées... La Sûreté Nationale est en marche vers la modernité». Telles sont quelques déclarations du Délégué Général à la Sûreté Nationale à ses collaborateurs le mardi 21 juin 2016, lors de la Réunion de Sécurité qu'il a présidée à la salle des Actes de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé.

Il est 10h 30min lorsqu'arrive Monsieur Martin MBARGA NGUELE à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. A sa descente du véhicule, il est accueilli par le Secrétaire Général, Dominique BAYA qui avait à ses côté le Délégué régional de la Sûreté Nationale du Centre, le Commissaire Divisionnaire Martin Claude FOH SOUA et l'Adjoint au Commandant de à l'Ecole Nationale Supérieure de Police, le Commissaire Divisionnaire NKAMGA.

Après la poignée de main à ces responsables et les Honneurs Militaires, il a pris place dans la Salle des Actes de à l'Ecole Nationale Supérieure de Police où l'attendaient les responsables des Services Centraux et Extérieurs de la

Sûreté Nationale jusqu'au rang de Chefs de Service.

Cette Réunion de Sécurité a connu trois grandes articulations:

-le propos liminaire du Délégué Général à la Sûreté Nationale;

-les exposés des responsables des Services Centraux et Extérieurs;

-les directives du Chef de Corps.

Dans son propos liminaire, Monsieur Martin MBARGA NGUELE a précisé le contexte de cette Réunion en ces mots : « Cette réunion de sécurité intervient après la rencontre similaire que nous avons tenu dans cette enceinte même, le 28 février 2014. Vingt sept mois vingt quatre jours après, c'est le moment de procéder à une évaluation générale, dans l'optique de faire le point et redynamiser les services pour plus d'efficacité et de discipline... ».

Le ton ayant été donné, les responsables des Services Centraux et Extérieurs ont tour à tour pris la parole. Leurs exposés ont porté essentiellement sur la mise en œuvre de leurs attributions, la situation sécuritaire des régions ainsi que l'état d'esprit des fonctionnaires de Police et enfin la discipline générale.

Il en ressort de ces différents échanges que la majorité des responsables de la Sûreté Nationale s'emploie quotidiennement à accomplir efficacement les missions qui leurs sont attribuées. Un constat globalement satisfaisant a été fait sur le travail effectué par les personnels de la Sûreté Nationale par le Délégué Général qui, par la suite, a donné des directives aux différents responsables.

« Le Chef de l'Etat fait confiance à la Police, et chaque Policier doit s'investir au quotidien pour mériter davantage cette haute confiance du Président de la République...» a tenu à préciser le Déléqué Général à la Sûreté Nationale. En définitive, cette réunion de Sécurité est venue rappeler aux policiers qu'ils sont au service des institutions de la République, des personnes qui les incarnent et des populations. Il faut donc servir, toujours servir et rien que servir aujourd'hui, mieux que par le passé avec professionnalisme, honneur, loyalisme et dévouement. C'est sur cette exhortation que le Patron de la Police a clôturé cette importante séance de travail.

> **OPP** Antoine ETOUH CSEA / Cellcom / DGSN



SERVIR N°019

OCTOBRE 2016



DU MATERIEL ROULANT POUR RENFORCER LES MOYENS D'INTERVENTION DE LA POLICE

118 véhicules, 204 motos et 320 bicyclettes mis à la disposition des Unités et Services de **Police**

e 21 juin 2016, la Cour d'Honneur de l'Ecole Nationale Supérieure de Police a servi de cadre à la cérémonie de dotation en matériels roulants aux responsables des services centraux et extérieurs de la Sûreté Nationale.

Ladite dotation a permi de mettre à la disposition des bénéficiaires :

- 70 Pickups Hilux;
- 26 Toyota Rav 4;
- 11 Toyota Corolla;
- 05 Toyota Fortuner;
- 04 Cars Toyota Hiace;
- 02 Toyota Yaris;
- 204 motos;
- 320 bicyclettes.

Cette remise de matériels rentre dans le cadre d'un plan d'équipement des services de Police en besoins prioritaires décidé par le Président de la République,

Son Excellence Paul BIYA en 2011. En effet, à la suite d'un état des lieux exhaustif des services de Police qu'avait dressé le Délégué Général à la Sûreté Nationale au terme de sa tournée de prise de contact dans les dix régions du Cameroun en 2010, le Chef de l'Etat avait validé un programme pluriannuel de renforcement des capacités opérationnelles des services de la Sûreté Nationale. Dans la mise en œuvre de ce programme, les services et unités de Police bénéficient chaque année du matériel roulant et autres équipements nécessaires pour un rendement optimum.

Cet important appui logistique qui vise à accroitre les capacités opérationnelles des Unités de Police va indéniablement améliorer la présence policière sur le terrain et réduire le temps d'intervention. Au-delà de l'amélioration des conditions de travail des policiers, et partant, des Forces de Sécurité en gé-

néral, la décision du Président de la République participe de sa détermination à tout mettre en œuvre pour assurer la protection de nos Institutions, des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national.

Le Chef de Corps a profiter de cette circonstance solennelle pour rappeler à ses collaborateurs que « le fonctionnaire de la Sûreté Nationale est pécuniairement et disciplinairement responsable des dommages causés par ses fautes. Il répond de l'utilisation, de la bonne conservation et de l'entretien des matériels, équipements et fonds à lui confiés ».

Il a enjoint aux bénéficiaires d'utiliser ces moyens en bon père de famille qui couve son enfant.

> **IPP Elvis TCHOUGA** CELLCOM / DGSN

Les motocyclettes

Les nouveaux véhicules automobiles

Les vélos



CEREMONIE DE REMISE DES EPAULETTES ET DES DECORATIONS A LA SURETE NATIONALE

a tribune de l'Ecole Nationale Supérieure de Police s'est avérée étroite le vendredi, 12 août 2016 pour contenir les membres du gouvernement, les parlementaires, les autorités administratives, judiciaires, municipales, traditionnelles, policières et militaires, ainsi que les promus et récipiendaires du jour, qu'ont bien voulu accompagner les parents, amis, collègues et de nombreux curieux.

Tout a véritablement commencé à 11 heures, avec l'arrivée du Délégué Général à la Sûreté Nationale sur le lieu de l'évènement, comme prévoyait le programme.

A sa descente du véhicule, il a été accueilli par le Secrétaire Général de la Sûreté Nationale, Dominique BAYA et le Délégué régional de la Sûreté Nationale du Centre, le Commissaire Divisionnaire Martin Claude FOH SOUA. Puis, s'en est suivi l'exécution de l'Hymne National, la revue des troupes, la poignée de main aux Corps Constitués et l'installation à la tribune.

Le Délégué Général a prononcé un discours dans lequel il a félicité les lauréats du jour en les exhortant à plus d'ardeur au travail, en même temps que l'ensemble des fonctionnaires de Police, tout en les invitant à plus de vigilance.

Il s'en est suivi la cérémonie de remise de distinctions honorifiques à 245 fonctionnaires méritants au titre de la Fête Nationale du 20 Mai 2016 et la remise d'épaulettes à 38 nouveaux Commissaires Divisionnaires dont une dame, la Commissaire Divisionnaire Annette KOUMNDE BIYA. Un seul Commissaire de Police Principal a eu ses attributs de grade, il s'agit de BOUBAKARI OUMAROU.

La cérémonie s'est achevée aux environs de 12 heures par un impeccable défilé des troupes, placées sous le commandement du Commissaire Divisionnaire Ibrahima IYA, Adjoint au Directeur de la Sécurité Publique.

OP1 Eric Yannick KOA AMBASSA CELLCOM / DGSN Le DGSN décore un haut fonctionnaire de Police

Le DGSN remet les attributs de grade à une Commissaire Divisionnaire

Le DGSN remet les épaulettes à un Commissaire de Police Principal





UNE NOUVELLE VAGUE DE POLICIERS EN FORMATION

'euphorie de l'admission au concours passée, les recrues de la vague 2016 subissent en ce moment leur imprégnation dans nos deux centres de formation, à savoir l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé et le Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene. Un moment exaltant de la vie, qui les fera passer de la situation de civil à la condition de Policier.

La nouvelle vague de recrues en formation est d'ailleurs très attendue, car leur mode de recrutement a séduit plus d'un: inscription en ligne, utilisation des codes à barres. De l'inédit. A la proclamation des résultats, l'objectivité a prévalu et beaucoup d'enfants des familles pauvres ont eu accès à la profession policière, avec à la clé la répartition par région pour les Commissaires et Officiers, par département pour les Elèves Inspecteurs et par arrondissement pour les Elèves Gardiens de la paix.

Les statistiques montrent que ces élèves constituent un effectif de plus de 4500. Un nombre impressionnant qui viendra combler bientôt, le vide causé par la première vague des départs à la retraite au mois de novembre 2017. D'où l'espoir qui est fondamentalement placé en ces recrues.

L'on se souvient que c'est sur hautes instructions du Chef de l'Etat, Chef Suprême des Forces de Police que ce recrutement a été ordonné. L'on s'attend dès lors que leur formation soit de très bonne qualité, alliant bâton et carotte. Une formation de haute qualité qui fera primer l'éthique et la déontologie du Corps pour que la Police redore, une fois pour toute, son blason d'antan.

Alors que la formation des Elèves Gardiens de la Paix d'une durée d'un an est au quart de son parcours, celles des autres cadres à savoir les Elèves Commissaires, Officiers et Inspecteurs de Police est appelée à durer 2 ans.

A ces jeunes on dit, à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire. Juste un peu de patience et d'abnégation; et la riche carrière de fonctionnaire de Police est à vous!

La Rédaction

Franchissement des obstacles par des recrues en formation



ORPHELINS DE LA SURETE NATIONALE : UNE ANNEE SCOLAIRE GARANTIE

Madame Philomène MBARGA NGUELE, Présidente Nationale de la Policemen's Wives Association, la (POWA), a présidé le mardi 22 août 2016 à l'esplanade de l'Ecole Nationale Supérieure de Police, la cérémonie de remise des dons aux orphelins de la Sûreté Nationale,.

ette cérémonie sobre et pleine de symbôle a débuté ce jour dès 15 heures avec l'arrivée de Madame Philomène MBARGA NGUELE, Présidente Nationale de la POWA. A sa descente du véhicule, elle a été accueillie par le Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, Dominique BAYA représentant personnel du Délégué général à la Sûreté Nationale.

Après la réception du bouquet de fleurs, elle a été installée à la tribune où l'y attendaient déjà des hauts responsables de la Sûreté Nationale, les membres de la POWA, les orphelins et sans oublier les mécènes au rang desquels, l'ancien capitaine de l'Equipe Nationale de football du Cameroun Rigobert Song BAHANAG.

Trois temps forts ont marqué cette grandiose cérémonie.

D'abord, le mot de bienvenue des orphelins de la Sûreté Nationale qui ont manifesté leur immense bonheur, par cet élan de cœur de l'Association des Epouses des Policiers à leur endroit. Désespérés, ils ont avoué retrouver de l'espoir auprès de leurs nouveaux parents qui les assistent après le décès de leurs géniteurs.

Ensuite la Présidente Nationale à travers son discours, a exprimé l'amour que nous devons avoir envers ces orphelins, des enfants qui appartiennent bel et bien à la famille policière a-t-elle précisé. Elle leur a promis tout le soutien nécessaire, afin que ces derniers soient des modèles dans la société et dans leur vie scolaire, malgré le vide laissé par leurs parents décédés.

Le troisième temps fort était celui de la remise solennelle des dons à tous ces 156 orphelins scolarisés, de la maternelle à l'Université. En bonne place, figuraient les enfants d'Elie LADE, mort pour la patrie le 20 septembre 2015 à Mora, en déjouant un attentat-suicide du groupe terroriste BOKO HARAM.

Leurs paquetages étaient constitués entre autres de sacs de classe, des livres, des cahiers, des rames de papiers pour étudiants, des stylos à bille...

Une photo de famille et un cocktail qu'ont offert Madame Philomène MBARGA NGUELE et sa suite ont marqué la fin de la cérémonie.

> IPP Henriette NNANGA MBENTI CELLCOM / DGSN

Photo de famille

Le SG/DGSN remettant un cadeau

Rigobert SONG BAHANAG, mécène de l'évènement



Poignée de main entre le SG/DGSN et Mme Philomène MBARGA NGUELE à son arrivée

Mot de la représentante des orphelins

Allocution de Mme Philomène MBARGA NGUELE

La Présidente nationale de la POWA, Madame Philomène Mbarga Nguelé vient de procéder à l'installation des membres des Bureaux Exécutifs Régionaux dans le Sud-Ouest, le Littoral et le Sud.

Ces installations se poursuivent dans les autres régions où à chaque étape, la Présidente de la POWA exhorte les épouses des policiers à prendre le train de la solidarité, de l'entraide et de l'assistance.

Des milliers de fournitures scolaires mises à la disposition des orphelins



UN GEANT S'EN EST ALLE



L'ancien Délégué Général à la Sûreté Nationale, Pierre MINLO MEDJO a tiré sa révérence le 16 Août 2016 à l'âge de 84 ans.

es milliers d'anciens stagiaires de la cuvée 2002 de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé et du Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene ne cesseront d'implorer le Seigneur Dieu Très Haut pour le repos éternel de l'âme de celui qu'ils ont surnommé à tort ou à raison « le sauveur » à cause du recrutement massif de cette année là.

Papa MINLO, comme l'appelaient affectueusement les Policiers était un flic au sens premier du terme. Il fait partie des premières générations de Policiers camerounais; car, il intègre ce corps d'élite en 1951 comme stagiaire d'administration. Grace à son abnégation au travail, le jeune policier qu'il était est affecté au Commissariat Spécial de la ville de Douala l'année suivante, puis, titularisé au grade d'Inspecteur adjoint de Police. A cette époque, il existe ce qu'on appelle « Chef de Poste de Sûreté ». En 1956, l'Inspecteur adjoint de Police Pierre MINLO MEDJO est nommé Chef de Poste de Sûreté de la ville de Sangmélima dans le Dja et Lobo. Trois années plus tard, il acquiert la qualité d'Officier de Police Judiciaire. Il est Inspecteur de Police, nommé Commissaire Spécial de la ville de Sangmélima, cumulativement avec ses fonctions de Chef de Poste de Sûreté dans la même ville. Entre 1960 et 1975, il est tour à tour Commissaire Spécial et Commissaire Central par intérim de la ville de Douala, Chef du District fédéral de Sûreté respectivement dans le Littoral et dans l'Ouest, et Chef de Service des transports et Immeubles à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale. Pierre MINILO MEDJO accède au grade de Commissaire Divisionnaire en 1976. Il va occuper les fonctions respectives de Chef de Service des Enquêtes civiles à la Direction des Renseignements Généraux et de Chef de Service de la Sécurité Civile à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.

Le destin du fils de feu MEDJO Josué connaît un véritable déclic au moment où le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA lui confie la charge de la Direction de la Sécurité Présidentielle, la DSP. Une marque de confiance qui témoigne à suffisance de l'estime que le Chef Suprême des Forces de Police a vis-à-vis du natif de Djoum dans le Dja et Lobo. Il sera ainsi un proche collaborateur du Chef de l'Etat pendant plusieurs années. En 1987, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite. Mais, le Président de la République, lui accordera une prorogation d'activité.

Le 18 mars 2000, Pierre MINLO MEDJO devient Délégué

Général à la Sûreté Nationale, succédant ainsi à BELL Luc René. Il officiera à la tête de la Police camerounaise jusqu'au 08 décembre 2004, date de sa sortie officielle de l'administration publique.

Nous retiendrons que durant son passage à la tête de la Sureté Nationale, Pierre MINLO MEDJO a amélioré les conditions de travail des policiers en militant en faveur de la révision de plusieurs textes. Les policiers ont ainsi eu droit à un nouveau statut en mars 2001 et une nouvelle grille indiciaire. Plusieurs autres textes ont été signé en 2003 avec entre autre celui portant création des diplômes techniques de Police et sans oublier celui fixant le régime des stages de spécialisation et de perfectionnement des fonctionnaires de la Sûreté Nationale.

Dans la même foulée, on verra la création de nombreuses unités de Police sur l'ensemble du territoire. Ceci va permettre au Chef de corps d'alors, de matérialiser le concept de police de proximité. Un vœu si cher au Chef de l'Etat, Chef Suprême des Forces de Police.

Mais encore, pour atteindre ses objectifs, papa MINLO a eu besoin de la ressource humaine tant en quantité qu'en qualité. D'où le recrutement massif observé lors des concours directs lancés en 2001. Ces recrutements verront l'augmentation du nombre de recrues et des quotas reservés à la gente féminine. Militant de la cause féminine, c'est encore sous l'ère MINLO MEDJO que l'approche genre au sein de la Sûreté Nationale qui, n'était qu'un concept du politiquement correct, va devenir une réalité; et la valeur du personnel féminin sera reconnue à sa juste valeur. On en veut pour preuve la promotion en 2002, au grade de Commissaire Divisionnaire des trois premières dames avec en prime, l'ascension aux fonctions de Directeurs de l'administration centrale : il s'agit des CD LELE Agathe, NGO NDOMBOL Marie Thérèse aujourd'hui toutes deux à la retraite ; et de THOM Cécile épouse OYONO, Inspecteur Général, cumulativement avec ses fonctions de Directeur Général adjoint de l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES).

A 84 ans bien sonnés, Pierre MINLO MEDJO tire ainsi sa révérence non sans avoir écrit de belles pages dans l'histoire de la Police camerounaise.

Un géant s'en est allé! Adieu le flic!

> Samuel Gervais OBA CSRPP/CELLCOM/DGSN





MORT EN SERVICE COMMANDE

Prosternation du DGSN devant la dépouille de l'OPP ENYEGUE

L'Officier de Police Principal ENYEGUE AHANDA André Faustin, mort en service commandé le 18 septembre 2016, a été inhumé le vendredi 07 octobre 2016 à Nkolfoulou.

e Délégué Général à la Sûreté Nationale a personnellement présidé les Honneurs militaires rendus à l'Officier de Polce Principal ENYEGUE AHANDA André Faustin le jeudi 06 octobre 2016, à l'esplanade de l'Ecole Nationale Supérieure de Police, C'était en présence de tous les hauts responsables de la Sûreté Nationale, venus nombreux lui rendre ce dernier hommage.

Ce fonctionnaire de Police dévoué à la tâche, a été mortellement percuté par un chauffard qui tentait un dépassement à droite, pendant qu'il supervisait une patrouille de sécurisation au niveau du marché des bétails à Foumban. En rappel, on parle de mort en service commandé, lorsqu'un fonctionnaire de Police tombe les armes à la main en plein exercice de ses fonctions.

Ce digne fils Etoudi, originaire du département du Mfoundi, région du Centre, nanti d'une licence en droit, débute sa carrière en 2000 comme Elève-Officier de Police. Deux ans plus tard, il est titulaire du diplôme d'Officier de Police de Premier Grade. Il débute sa riche carrière au Commandement Central des GMI à Yaoundé. Tour à tour, il fera valoir ses compétences au Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene, au Commissariat Spécial du Port Autonome de Douala, au Commissariat de Sécurité Publique du 8ème Arrondissement de la ville de Douala, au Commissariat Spécial de Ngomedzap et enfin au Commissariat de Sécurité Publique de la ville de Foumban comme deuxième adjoint au Commissaire.

La mort n'a pas attendu que ce vaillant

policier arbore ses attributs de Commissaire de Police. Ses camarades de promotion, venus nombreux, lui ont rendu un fervent hommage.

A 42 ans seulement, I'OPP ENYEGUE AHANDA André Faustin a eu la reconnaissance de la patrie avec l'exécution de l'hymne nationale lors de ses obsèques.

Il nous quitte en laissant une veuve et trois enfants. Nul doute que la terre de Nkolfoulou, qui s'est refermée sur son corps le vendredi 07 octobre 2016, lui sera légère.

Que son âme repose en Paix!

IPP Elvis TCHOUGA CELLCOM / DGSN



SERVIR N°019 OCTOBRE 2016

LE CPP GOULEU TAPA Blaise N'EST PLUS

Les derniers hommages lui ont été rendus le jeudi 08 septembre 2016, à l'esplanade de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé.

a cérémonie d'adieu au Commissaire de Police Principal GOULEU TAPA fut présidée par l'Inspecteur Général, le Commissaire Divisionnaire David EWU NGUEME, représentant le Délégué Général à la Sûreté Nationale. Egalement présent à la tribune de nombreux responsables de la Sûreté Nationale, les membres de l'Association des Epouses des Fonctionnaires de Police (POWA), la famille, les amis, les collègues et connaissances du défunt.

Ce digne fils du village BAYANGAM intègre l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé comme Elève-Commissaire de Police en 2001. A sa sortie de l'Ecole en 2003 au grade de Com-

missaire de Police, il occupe plusieurs postes de responsabilité tels que : adjoint au Commissaire Central de Kumba, Commissaire de Sécurité Publique du 3e Arrondissement de la ville de Kumba de 2005 à 2013.

En 2014, il est Commissaire de Sécurité Publique de Tiko. Avant son décès survenu le 29 août 2016 des suites de maladie, il occupait le poste de Chef de la Section des Missions, Cérémonies et du Protocole au sein de la Division des Voyages Officiels de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, Cabinet du Délégué Général depuis le 28 janvier 2014.

Né le 15 juillet 1973 à Bangangté, ce fonctionnaire dévoué à la tâche était titulaire d'une Maîtrise en Droit et d'un Diplôme du 3ème cycle universitaire, obtenu à Nantes en France. Il était également auteur de plusieurs ouvrages.

Blaise GOULEU TAPA était chrétien catholique. Il laisse une veuve et plusieurs enfants.

Il a été inhumé le samedi 11 septembre 2016 dans son village natal à Bayangam, dans la Région de l'Ouest.

Mon Principal Blaise GOULEU TAPA, va et repose en paix. Que la terre de nos ancêtres te soit légère!

> IPP Henriette NNANGA MBENTI CELLCOM / DGSN





Quelques adresses utiles

Direction de la Police Judiciaire (DPJ): 222 23 24 11
Groupement Spécial d'opérations (GSO): 222 30 65 15
Numéro d'utilité publique de la DGSN: 1500
Equipes Spéciales d'Interventions Rapides(ESIR): 117 ou 17
Compagnie de Sécurisation des Diplomates(CSD): 120

CENTRE		ADAMAOUA	
Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 23 26 53	Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 25 14 83
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 23 04 22	Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 25 23 59
Groupement Mobile d'Interventions N°01:	222 21 24 04	Commissariat Central:	222 25 12 49
Aéroport International de Yaoundé – Nsimalen :	222 23 36 02	Groupement Mobile d'Interventions :	222 25 10 87
Commissariat Central N°01 :	222 22 29 32	EST	
Commissariat du 1er (Centre Administratif) :	222 23 26 56	Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 24 15 36
Commissariat 2ème (Mokolo) :	222 22 60 68	Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 24 16 37
Commissariat 3ème (Nkoldongo) :	222 22 44 91	Commissariat central:	222 24 11 60
Commissariat 5ème (Ngoa-Ekellé) :	222 22 01 88	Groupement Mobile d'Interventions :	222 24 12 90
Commissariat 6ème (Etoudi) :	222 20 80 55		
Commissariat 10ème (Batos):	222 21 78 03	EXTREME - NORD	
Commissariat 17ème (Messassi):	655 97 62 15	Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 29 15 01
Commissariat 18ème (Ngousso) :	655 97 6218	Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 29 32 82
		Commissariat Central :	222 29 25 99
Commissariat Central N°2:	222 22 72 72	Groupement Mobile d'Interventions :	222 29 12 02
Commissariat 8ème (Mbankolo) :	222 22 62 30		
Commissariat 11ème (Cité-Verte) :	222 22 62 37	NORD	
Commissariat 12ème (Nkolbisson) :	222 22 75 83	Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 27 22 65
		Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 27 14 11
Commissariat Central N°03:	222 31 52 92	Commissariat Central :	222 27 14 11
Commissariat 7ème (Efoulan) :	222 31 52 92	Groupement mobile d'Interventions :	222 27 20 88
Commissariat 9ème (Medong) :	222 31 85 97		
Commissariat 13ème(Melen) :	222 31 41 04	NORD-OUEST	
Commissariat 19ème (Ahala) :	655 97 62 21	Délégation régionale de la Sûreté Nationale :	233 36 11 86
		Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 36 12 57
Commissariat Central N°04:	222 23 13 34	Commissariat Central :	233 36 11 44
Commissariat 4ème (Mimboman) :	222 23 13 34	Groupement mobile d'Interventions :	233 36 12 14
Commissariat 14ème(Ekounou):	222 30 48 53		
Commissariat 15ème (Odza) :	222 30 48 58	OUEST	
Commissariat 16ème (Mimboman Château) :	222 22 50 62	Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 44 14 19
Commissariat 20ème (Biteng Maetur) :	655 97 62 24	Division Régionale de la police judiciaire :	233 44 12 24
		Commissariat central:	233 44 14 09
LITTORAL		Groupement Mobile d'Interventions :	233 44 14 97
Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 43 77 32		
Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 42 19 99	SUD	
Groupement Mobile d'Interventions N°02 :	233 42 00 99	Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 28 33 92
Aéroport International de Douala :	233 42 37 58	Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 28 35 24
e : :.e . lare	222 45 72 23	Commissariat Central:	222 28 32 13
Commissariat Central N°01:	233 42 79 89	Groupement Mobile d'Interventions :	222 28 32 70
Commissariat Central N°02:	233 39 67 00	CUD OUECT	
Commissariat Central N°03:	655 97 65 67	SUD-OUEST	222 22 22 47
Commissariat Central N°04:	656 97 00 63	Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 32 33 17
		Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 32 25 11
		Commissariat Central:	233 32 22 22
		Groupement Mobile d'Interventions :	233 32 25 68



